

SUD-OUEST

nature

Revue Trimestrielle de la SEPANSO

N° 135



N° 135 - Novembre 2006 - 5 €

SUD-OUEST NATURE

édité par la
SEPANSO

Fédération des Sociétés pour l'Etude, la Protection
et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest

*Association loi 1901 à but non lucratif
Affiliée à France Nature Environnement - Reconnue d'utilité publique*

Sommaire

EDITORIAL	Une échéance capitale	1
AU FIL DES MOIS	Quoi de neuf ?	2
ACTUALITÉ	Un circuit auto au coeur d'un Parc naturel régional !	4
JURIDIQUE	Les 30 ans du droit de l'environnement	6
DOSSIER	Elections 2007	9
DÉCHETS	Que faites-vous de vos DEEE ?	17
DÉCOUVERTE	Un nouveau frelon... !	18
LA VIE DES RÉSERVES	Banc d'Arguin : l'Huïtrier pie	20
	Marais de Bruges : restauration de prairies	21
	Etang de Cousseau : la formation des dunes	22
	Etang de la Mazière : la balade d'Anna Gaginskaya	23
MANIF NATIONALE	Samedi 24 mars 2007	24

Prix du numéro : 5 €

Novembre 2006



Fédération SEPANSO
1-3 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX
Tél. 05.56.91.33.65 - Fax. 05.56.91.85.75
Adresse électronique : sepanso.fed@wanadoo.fr

Les auteurs conservent l'entière responsabilité des opinions exprimées dans les articles de ce numéro. La reproduction, partielle ou intégrale, des textes et illustrations est acceptée après autorisation préalable.

COUVERTURE :

Dernière page du dernier numéro du journal "L'Aquitaine"
édité par le Conseil Régional (lire à ce propos l'encart en page 3).



Une échéance capitale

D'avril à juin 2007, vont avoir lieu en France des élections qui seront déterminantes pour l'avenir de notre pays, mais plus encore, pour la détermination et l'exécution des politiques environnementales des décennies à venir, en France, et en Europe, et dans le monde. Car nous ne devons pas nous y tromper : le comportement irresponsable des pays industrialisés a amorcé une mutation écologique globale, susceptible de créer un environnement difficile à vivre, voire invivable, pour nos enfants et pour les générations au delà. Cette mutation est celle du climat, dont la communauté scientifique dans sa quasi totalité reconnaît aujourd'hui la réalité et l'extrême gravité.

Devant cet événement, la responsabilité des dirigeants politiques de notre, de nos pays, est lourde, mais incontournable. Il est encore temps d'agir pour freiner - à défaut de l'annuler - la dérive du climat de la planète. La communauté scientifique a déjà, depuis plusieurs années, esquissé la stratégie indispensable pour cela. Elle exigera un changement considérable de nos façons de vivre. Elle suppose donc un énorme effort pédagogique pour convaincre la société tout entière du caractère inéluctable des réformes à entreprendre. Ces réformes touchent, en priorité, les domaines d'activité qui génèrent les gaz à effet de serre, responsables du réchauffement global de la planète, essentiellement la fabrication de l'électricité, les transports, l'habitat, et les services. A l'époque où le baril de pétrole ne valait que quelques dollars, il a été plus facile et beaucoup moins cher de tourner la manette du chauffage vers le "plus" que de construire des maisons thermiquement bien isolées. Plus facile aussi de construire des moteurs dévoreurs de combustible que d'essayer d'en limiter les consommations. Concorde fut l'exemple même de cette époque d'inconscience, où les fameuses "lois du marché" ont poussé la société à une consommation délirante d'énergie, et accéléré ainsi la dérive du climat.

Tout cela est bel et bien fini. Mais on ne fait pas changer les habitudes et les comportements d'une société en claquant des doigts. Il faut expliquer, convaincre, faire muter quasiment tous les gestes de tous les jours, remettre en cause les habitudes et les situations considérées comme immuables ou, pire, comme dues, lorsqu'elles symbolisent le progrès social. Pour tout cela, il faut du temps, alors que nous sommes dans l'urgence. Une urgence que les hommes politiques n'ont su ou voulu ni présenter, ni a fortiori, faire accepter, parce qu'elle ne s'inscrit pas dans la même durée que les mandats électoraux.

L'irruption de Nicolas Hulot dans le débat de l'élection présidentielle a eu l'effet salutaire d'obliger l'opinion publique et les responsables politiques à ouvrir les yeux sur ce point. Grâce à son aura médiatique, il a su forcer ce clignotant - que nos associations ont allumé, faut-il le rappeler, il y a plus de trente ans. Mais cet "effet Hulot" ne durera pas plus que ne durent les roses. Le monde politique a une capacité d'absorption énorme, et un sens de l'opportunité qui explique que la plupart des candidats ont signé le Pacte de N. Hulot. Alors même que certains - je pense en particulier à ceux qui, au pouvoir depuis cinq ans, ont entrepris un travail de démolition en règle de toute l'action législative et réglementaire de leurs prédécesseurs en matière d'environnement depuis trente ans - n'évoquent que par allusion les voies possibles vers les changements radicaux qui s'imposent.

Et on peut comprendre pourquoi, bien sûr : la pierre d'achoppement de tous ces problèmes, c'est la question de la croissance. Tout le système économique actuel est fondé sur ce "toujours plus" supposé favoriser l'emploi, mais qui recherche surtout les profits les plus élevés, favorise donc la délocalisation des entreprises vers les pays à bas salaires, en profitant du bas coût des transports, lui-même fondé sur l'énergie à faible prix. Un tel système n'a pu se développer qu'en puisant toujours davantage dans les ressources de la planète, en consommant toujours davantage d'énergie, et donc en stimulant de façon accélérée les mécanismes qui altèrent le climat.

C'est pourquoi il apparaît indispensable de rappeler ce point capital : ne sont crédibles que les candidats qui présentent des engagements sérieux, précis, et prioritaires dans la lutte contre le changement climatique, et pour l'adaptation de notre société et de notre économie aux modifications déjà prévisibles de nos écosystèmes. Il faudra donc du courage politique pour anticiper sur le changement de modèle de nos sociétés, et proposer un nouveau modèle, fondé sur autre chose que la croissance quantitative. Tous les autres problèmes écologiques - biodiversité, protection des espèces ou des espaces, etc - sont inféodés à cette priorité.

Alors voter, oui, mais voter en ayant présent à l'esprit, d'abord, ce que les candidats disent sur ces points. Ceux qui veulent toujours plus d'énergie, ceux qui confondent le progrès avec le kilométrage d'autoroutes ou le développement du transport aérien ou, en un mot, de la mobilité, ceux qui refusent de décider, en Europe ou ailleurs, des mesures courageuses contre le gaspillage, ceux qui s'en remettent au seul mécanisme du marché pour régler ces problèmes - faisant fi de la responsabilité de l'Etat et d'un fonctionnement assaini des processus démocratiques - ceux-là sont disqualifiés.

Il est l'heure de ne pas s'arrêter aux détails, mais d'avoir une vision claire de ce qui constitue, aujourd'hui, les véritables priorités. C'est notre survie qui est en jeu, tout simplement.

Pierre Delacroix, mars 2007

BREVES

LES OGM
EN AQUITAINE

L'Aquitaine fait partie des 18 régions qui se sont prononcées contre la culture des OGM en plein champ.

La SEPANSO soutient la lutte contre les OGM afin que soit respecté le principe de précaution, c'est-à-dire :

- le droit pour les agriculteurs de choisir des modes de culture respectueux de l'environnement sans risquer d'être contaminés par des cultures OGM voisines ;
- l'assurance que les variétés OGM ne viendront pas nuire à la biodiversité déjà en forte régression ;
- l'assurance que l'on ne permettra pas l'utilisation de nouvelles molécules (fabriquées par les OGM) ou l'épandage de biocides toujours plus nombreux sans que leur innocuité soit démontrée.

Nous ne nous opposons pas à la recherche sur les OGM en milieu confiné, notamment lorsqu'il s'agit de trouver de nouvelles thérapeutiques mais nous demandons que les résultats soient publiés avec le plus de clarté possible.

Malgré les menaces de la Cour européenne de justice, le gouvernement a régulièrement repoussé l'examen de la loi OGM déjà votée par le Sénat et a finalement renoncé à la présenter à l'Assemblée Nationale par crainte des réactions des électeurs. Le texte n'offrait en effet pas toutes les garanties attendues. Or, ce même gouvernement s'apprête à faire passer son projet, en force, par décrets. Il est urgent de réagir en signant les pétitions et en exprimant notre opinion dans le cadre de la consultation publique sur : http://www.ogm.gouv.fr/experimentations/consultation_public/consultation_public.htm#

Il est indispensable que le nouveau texte de loi prévoie de protéger clairement la santé publique, l'environnement et le libre choix de culture. Aucun OGM ne devra être disséminé sans preuve certaine de son innocuité (contamination entre autres) et de son intérêt réel.

CG

Quoi de neuf ?...

Notées pour vous quelques nouvelles marquantes de ces derniers mois dans le domaine de l'environnement.

Loisirs motorisés

Janvier 2007

Le Conseil d'Etat a validé la circulaire Olin du 6 septembre 2005 sur la circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels, confirmant ainsi qu'un **véhicule à moteur se doit de circuler sur les voies ouvertes à la circulation**, pour la protection des espaces naturels et le respect des autres usagers. La CALME (Coordination pour l'Adaptation des Loisirs Motorisés à l'Environnement) a pu remettre à Madame la Ministre de l'Ecologie les 165.000 signatures recueillies par la pétition nationale interassociative pour une stricte application de la loi du 3 janvier 1991.

✓ <http://mountainwilderness.org/petitionmen>

Monsanto condamné pour
publicité mensongère

Janvier 2007

Poursuivi par l'association Eaux et Rivières de Bretagne (ERB), le géant de l'agrochimie Monsanto, dont le siège français se trouve à Bron (69), vient d'être condamné (ainsi que la société distributrice de Roundup en France) par le tribunal de Lyon. De plus le jugement doit être publié dans Le Monde et dans une revue de jardinage. La plainte déposée par ERB en 2001 portait sur la scandaleuse campagne publicitaire de Monsanto qui qualifiait le Roundup de produit "*biodégradable*", respectant l'environnement et laissant le sol propre. Cette publicité de Monsanto a fait du Roundup l'herbicide le plus vendu aux jardiniers, entraînant un fort taux de pollution dans les rivières bretonnes.

Or, le glyphosate (molécule active du Roundup) était déjà connu pour sa dangerosité vis-à-vis de l'environnement et la santé. Il a été classé, par la Commission Européenne en 2001, comme "*toxique pour les organismes aquatiques*" et pouvant "*entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement*". Depuis lors, la toxicité du Roundup a été confirmée par les études de deux équipes : celle du Pr Robert Belle du CNRS de Roscoff, mettant en évidence son caractère cancérogène, et celle du Pr Gilles-Eric Seralini de Caen, le présentant comme perturbateur endocrinien. De plus, contrairement au slogan publicitaire, le glyphosate et son adjuvant persistent durablement dans le sol et peuvent se répandre dans les nappes aquifères. Après cette condamnation qui met fin au mensonge de la firme, ERB estime que c'est une bonne nouvelle pour la protection de l'eau mais, selon les calculs de Monsanto, la confiance des jardiniers ne va pas disparaître pour si peu ! A nous de faire savoir que, depuis le 30 décembre dernier, "*les publicités pouvant donner une image exagérément sécurisante ou de nature à banaliser l'utilisation des pesticides*" sont prohibées. Le mieux est donc d'éviter tous les pesticides.

Nelly Olin à Espiet

Mars 2007

Loin de constituer un cas unique, le dépôt de pneus "orphelin" (c'est-à-dire en clair abandonné par ses gestionnaires...) de la commune d'Espiet en Gironde a suscité la création d'une association, une pétition protestataire signée

par plus de 500 personnes et, à l'automne 2006, une grande manifestation de la communauté de communes de l'Entre-deux-Mers, élus de tous bords en tête. Rappelons qu'un décret de fin 2002 oblige constructeurs et importateurs à éliminer les pneus usagés, sur la base de ce que chacun d'entre eux a mis sur le marché dans le courant de l'année précédente. Une filière spécifique, destinée à réaliser pour leur compte ces opérations de collecte et de traitement, a été mise en place début 2004. Mais plus d'une centaine de dépôts (un peu partout en France) échappaient à cette réglementation parce qu'existants antérieurement à ce dispositif. L'évacuation d'environ 50 % de ces excédents de stock est en cours, sous l'impulsion du MEDD, réalisée par cette filière (la société Aliapur). Mais il reste une bonne moitié de ces sites qui n'ont plus d'exploitant, ce qui semble bien être le cas du dépôt d'Espiet. Sous la pression des élus locaux et de deux membres influents de la représentation nationale, Madame la Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable est venue constater par elle-même le sérieux de la situation. L'occasion pour les représentants du Conseil Général de la Gironde et du Conseil Régional de faire assaut de bonnes intentions pour résoudre le problème (y compris financier) d'Espiet. Madame la Ministre ne fut pas en reste et s'engagea à faire éliminer ce dépôt d'ici la fin mars 2007. Souhaitons que l'ensemble des autres sites en souffrance bénéficient des mêmes bonnes dispositions ministérielles ! ■



Appel aquitain sur les transports

Le Conseil Régional d'Aquitaine développe durablement... les gaz à effet de serre

Le Conseil régional d'Aquitaine a lancé depuis le 8 janvier une campagne de communication sur l'environnement intitulée "Évitons ça !" (photo ci-contre). Selon le communiqué de presse "Développement durable : le Conseil Ré-

gional s'engage", "Alain Rousset et les élus régionaux ont souhaité décliner les engagements de la Région et sensibiliser le grand public aquitain sur ce défi considérable pour notre avenir". La campagne de communication dénonce ainsi des routes embouteillées de camions ou des images de tempête pour souligner l'engagement de la Région dans le ferroutage et dans un plan d'action climat.

Si ces mesures vont effectivement dans le bon sens, elles ne peuvent masquer l'incroyable incohérence des politiques de transport et de lutte contre le réchauffement climatique dans la région. Alors que le transport routier est le premier responsable des émissions de gaz à effet de serre, l'exécutif régional porte ou soutient aujourd'hui six projets autoroutiers ou assimilés : A65 (Langon-Pau), élargissement de la RN10 et de l'A63, contournement autoroutier de Bordeaux, Transnavarraise, doublement de la RN21 et Pau-Oloron. Si tous ces équipements sont construits, cet exécutif aquitain - et son président en tête - restera dans l'histoire comme l'un de ceux ayant le plus bétonné la région. Celui, surtout, ayant raté un tournant historique dans la lutte contre le réchauffement climatique en handicapant gravement l'Aquitaine.

Faut-il en effet répéter que la construction de nouvelles voies routières facilite le développement du transport routier au détriment des autres modes de transports ferroviaires, maritimes et fluviaux ? Il ne suffit pas de construire des voies de chemin de fer, d'élaborer un "plan d'action climat" ou de communiquer sur le développement durable pour faire diminuer les émissions de gaz à effet de serre. Il faut avant tout en diminuer les sources et le transport routier est la première d'entre elles (50 % en Aquitaine). On ne peut prétendre lutter contre le réchauffement climatique et faire preuve d'une telle frénésie autoroutière.

Un autre problème, et non des moindres, l'argent consacré à des infrastructures routières n'est pas disponible pour d'autres politiques publiques, favorables à l'environnement. Concernant seulement le projet d'A65, 500 millions d'euros de ressources publiques seraient stérilisés dans le développement du transport routier.

Avec cette campagne de communication, le président de la Région et son exécutif ne font guère crédit à l'intelligence des Aquitains. Il n'est pas admissible qu'ils cherchent à masquer ainsi - avec des méthodes qui relèvent de la publicité et non de l'information - l'incohérence et les lacunes de leur politique des transports. Aucun panneau publicitaire ne sera néanmoins assez grand pour camoufler l'incompétence et l'aveuglement de cet exécutif qui n'a malheureusement toujours pas compris la gravité et l'urgence des problèmes environnementaux auxquels nous devons faire face.

Les signataires de ce communiqué *, associations et mouvements engagés contre les projets autoroutiers dans la Région, déplorent cette campagne et demandent à l'exécutif régional de mettre en cohérence sa politique des transports en abandonnant l'ensemble des projets autoroutiers entrepris en Aquitaine.

* AIPEQVIR - Alternative Régionale Langon Pau - ADSSHG - ADIRH (Association de Défense des Intérêts des Riverains du secteur Harrette-Castelnau) - Les Amis de la Terre Landes - APE des 9 Fontaines - APEHER Arue - Aquitaine Alternatives - ASSECVIE Bougue - ASSFALTE - ATTAC Landes Côte Sud - AVECICM Environnement Val de l'Eyre - Bassin d'Arcachon Ecologie - Bien Vivre à Bougarber - Bien Vivre au Las - CADE (Collectif des Associations de Défense de l'Environnement Pays Basque et Sud des Landes) - CGT Equipement Landes - CGT INDECOSA (Information Défense des Consommateurs Salariés) - Coimères Environnement - Collectif Lamarque-Arcins-Cussac - Echanges et Nature - Greenpeace - Landes Environnement Attitude - Landes Graves Palus Environnement - Ligue contre la Violence Routière - Lurra Zain (association d'environnement et de défense des riverains de l'A63 au Pays Basque) - Médoc'xygène - Méduli Nature - Mieux Vivre à Doumy - NINA (Collectif des habitants d'Audenge, Marcheprime, Mios et Biganos contre le CAB) - Ortzadar - PERSEUS - La Sabline - Fédération SEPANSO - SEPANSO Béarn - SEPANSO Dordogne - SEPANSO Gironde - SEPANSO Landes - SEPANSO Pays Basque - Vive la Forêt ! - Vivr'Arsac

Josiane et Michel ANDRE,
SEPANSO Dordogne

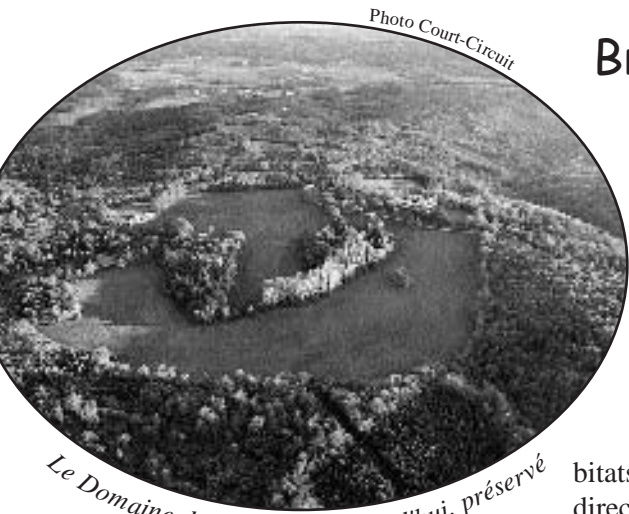


Photo Court-Circuit

Le Domaine de Bagatelle aujourd'hui, préservé

Il s'agit avant tout d'un circuit de courses automobiles d'une longueur de 4,6 kilomètres et de 12 mètres de large, soit le deuxième de France (plus grand que celui du Mans) en plein cœur du Parc Naturel Régional Périgord-Limousin, dans le domaine de Bagatelle, à la croisée de trois communes (Saint-Crépin-de-Richemont, Saint-Front-sur-Nizonne et Champeaux-et-la-Chapelle-Pommier). Il est destiné à accueillir entre autres des voitures historiques des années 1900 à 1965.

Ce projet comprend aussi un musée, une vingtaine de paddocks, des parkings, des installations hôtelières et de restauration, des bureaux, salles d'accueil et de réunions, une aire d'apprentissage et un centre équestre. Ce site serait en activité dix mois par an (week-ends compris) à raison de six heures par jour. Il est destiné à accueillir 30.000 à 40.000 visiteurs par an.

Le domaine de Bagatelle est situé sur l'un des points culminants du Nord de Dordogne (240 mètres) et de ce fait domine toute la région. Il s'inscrit dans un environnement naturel remarquable, présentant un fort intérêt patrimonial, par l'extrême diversité de son biotope et la beauté de ses paysages.

Cet espace surtout boisé se caractérise par un relief très accidenté, avec des

Un circuit automobile au coeur

Brève description du projet intitulé "Musée"

pentés de l'ordre de 20 à 30 %. Son versant sud abrite l'étang de Bodifer bordé de tourbières et structuré par un ensemble hydrologique complexe : ruisseaux, sources multiples, zones humides et tourbeuses.

Le domaine abrite donc des habitats prioritaires de l'annexe I de la directive "Habitats" et des espèces rares et protégées. Il domine la vallée de la Nizonne (Natura 2000) et la vallée du Boulou en cours de classement comme ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique). Ce site est de plus encadré de zones protégées.

La propriété de Bagatelle concernée par le projet couvre une superficie d'une soixantaine d'hectares, traversés par des chemins ruraux dont l'un sert d'itinéraire de randonnée, aménagé avec l'aide du Département. Un autre a été récemment (2005) transformé, pour partie, en piste DFCI (Défense des Forêts Contre l'Incendie) avec des subventions du Conseil Général de la Dordogne. Maison Brûlée, l'habitation des plus proches voisins, se situe à 360 mètres du circuit.

La création de ce complexe pour activités mécaniques implique :

- une déforestation de plus de 16 hectares, soit plus de 25 % de la surface concernée par le projet, morcelant ainsi le plus grand ensemble forestier du département,
- deux passages sous la départementale D84,
- les surfaces imperméabilisées sont de l'ordre de 18 hectares, soit près d'un tiers du domaine destiné au projet,
- la circulation engendrée par ce circuit de courses automobiles affecte-

ra un très large secteur du réseau routier et pas seulement la D84,

- l'utilisation bientôt généralisée des GPS favorise les itinéraires empruntant de petites routes rurales.

Les circuits de courses automobiles en France

La France est l'un des pays européens les plus dotés en circuits automobiles. Dans notre secteur, trois nouveaux circuits risquent de voir le jour dans un rayon de 40 kilomètres. Un à Maine-de-Boixe en Charente, l'autre à Saintonge en Charente-Maritime et le troisième serait à Bagatelle (Saint-Crépin-de-Richemont).

Tous les circuits français ouvrent leurs portes non seulement aux voitures, mais aussi aux motos, quads et karts. Même si, lors de leur création, seules les voitures étaient prévues, les impératifs économiques les ont conduits à élargir la gamme des engins motorisés. Il y va de leur survie. Une simple visite Internet sur les sites des circuits le confirme. Les manifestations pour voitures historiques existent déjà sur de nombreux circuits.

Il faut savoir qu'un circuit automobile n'est guère rentable et requiert très peu de personnel. Bien souvent, ce sont les aides ou participations des instances publiques qui font survivre certains circuits.

Pour de multiples raisons, la SEPANSO et l'association Court-Circuit s'opposent fermement à la création de ce circuit de courses automobiles :

- Il se situe au cœur du Parc Naturel Régional Périgord-Limousin et ce projet est incompatible avec la charte du Parc et de tous les Parcs Nationaux Régionaux.

d'un Parc Naturel Régional !

vivant de l'automobile historique"

- Il s'inscrit au cœur d'une Zone d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique exceptionnelle. Les scientifiques la qualifient de "perle européenne".
- A l'heure où nous sommes confrontés à de graves problèmes d'eau en terme de qualité et d'approvisionnement, il est irresponsable de toucher à un réseau hydrologique riche comportant des zones humides regorgeant de sources spontanées. Le Nord Dordogne, encore cet été, a connu de graves soucis en ce domaine.
- Le refus de voir la Dordogne devenir le théâtre de projets démesurés pilotés par des affairistes (souvent étrangers au département) sans scrupules sacrifiant notre patrimoine (ce n'est pas par hasard qu'ils repèrent les lieux d'exception) et les populations locales. Nous défendons un tourisme à visage humain, respectueux des richesses naturelles et garantissant un échange équilibré entre les touristes et les habitants.
- Les nuisances sonores, toujours liées aux activités motorisées, rendront invivable la vie quotidienne de la population locale et aux abords des itinéraires routiers d'accès. On parle déjà de plus de 600 haut-parleurs implantés tout le long du circuit.
- Comme cela se passe partout, lors des grosses manifestations, les participants ne restent pas confinés dans l'enceinte du circuit mais envahissent toutes les zones limitrophes pour pique-niquer, camper, chercher les champignons et laisser des cadeaux "surprises" au fond des bois.

La SEPANSO, l'association Court-Circuit et l'association CVN (Convention Vie et Nature) ont alerté la Commission Européenne à Bruxelles de ce projet, une procédure est actuellement en cours. France Nature Environnement, les Amis de la Terre et un collectif de 40 associations nous soutiennent également dans notre action. ■

Aidez-nous à contrer ce projet dévastateur !

- En participant à la manifestation organisée le samedi 24 mars 2007 à Nontron.
- En intervenant auprès du commissaire enquêteur lors de l'enquête d'utilité publique (dates non connues encore).

Le site Internet de l'association Court-Circuit est une mine d'informations, sur ce projet, sur la manif... Il communiquera également les dates de l'enquête lorsque celles-ci seront arrêtées. N'hésitez pas à y faire un petit tour : www.court-circuit-dordogne.com.

SUCCÈS JURIDIQUE

Le Tribunal administratif de Bordeaux suit les associations dans leur recours contre le projet de contournement autoroutier de Bordeaux.

On se souvient qu'avant même la fin du débat public consacré au contournement autoroutier de Bordeaux, le gouvernement avait fait savoir que ce projet serait révisé ou engagé d'ici 2012. Loin d'être anodine, cette annonce du CIADT⁽¹⁾, qui enlevait tout intérêt à la poursuite de la concertation, avait d'ailleurs suscité la démission en bloc des membres de la Commission Particulière du Débat Public (à l'exception du président) qui estimaient que le débat était ainsi interrompu.

Face à tant de mépris affiché par l'Etat à l'égard d'une procédure légale de concertation à laquelle elles avaient cru et activement participé, les associations Aquitaine Alternatives, SEPANSO, Bassin d'Arcachon Ecologie et CLCV Gironde ont alors logiquement déposé un recours en annulation contre la décision du Ministre chargé de l'Équipement du 14 mai 2004 qui ensuite avait, conformément à l'annonce faite en cours de débat, "retenu le principe de la réalisation d'un contournement autoroutier de Bordeaux et décidé sa mise en œuvre". Elles ont très vite été rejointes par d'autres, et c'est ainsi qu'au moment de l'audience, les associations Vive la Forêt, ADSHHG⁽²⁾, Sauvons Cubzac, Groupement des Chasseurs du Blayais Cubzacais, Marcheprime dit Non et Médoxygène s'étaient jointes au recours.

Par une décision rendue le 1^{er} mars dernier⁽³⁾, le Tribunal administratif de Bordeaux a confirmé leur analyse et donné un sérieux coup de frein aux mauvaises habitudes des bétonneurs de tout poil qui ont pour habitude de considérer les procédures de concertation comme de simples formalités dont il convient de s'affranchir pour ne pas perdre de temps. Ce jugement fera date, car non seulement il ravive l'espoir de tous les citoyens mobilisés contre des projets destructeurs imposés d'en haut, sans concertation ou dans un simulacre de concertation, mais surtout il devrait redonner toute sa place à la procédure du débat public, singulièrement malmenée par les plus hauts représentants de l'état et les grands élus qui, crispés sur des privilèges révolus, voudraient comme au siècle passé n'attacher qu'une valeur minimum à l'expression citoyenne.

Philippe BARBEDIENNE

(1) Comité Interministériel d'Aménagement et de Développement du Territoire.

(2) Association de Défense des Sites et Habitants de Haute-Gironde.

(3) "La décision du Ministre en charge de l'Équipement en date du 14 mai 2004 relative au projet de contournement autoroutier de Bordeaux est annulée."

Outre sa participation dans les CO-DERST (Conseils Départementaux de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques), la SEPANSO, au travers de ses sections départementales, est présente dans nombre de commissions concernant le suivi des ICPE.

CLIS (Commissions Locales d'Information et de Surveillance) :

- CSDU de Caupenne (40)
- CSDU de Saint-Perdon (40)
- UIOM de Pontenx-les-Forges (40)
- UIOM de Benesse-Maremne (40)
- UIOM de Messanges (40)
- Usine de traitement des déchets amiantés de Morcenx (40)
- CSDU de Naujac-sur-Mer (33)
- CSDU de Lapouyade (33)
- CSDU d'Audenge (33)
- UIOM de Bègles (33)
- UIOM de Cenon (33)
- CSDU d'Hazketa à Hasparren (64)
- CSDU de Précilhon (64)
- CSDU d'Orthez (64)
- CSDU de Charritte (64) - à venir -
- CSDU de Nicole (47)
- CSDU de Charrier (47)
- CSDU de l'Albié à Monflanquin (47)
- CSDU de Réaup-Lisse (47)
- UIOM du Passage (47)
- Centre d'équarrissage Ferso-Bio (47)
- CSDU de Milhac-d'Auberoche (24)
- CSDU de St-Laurent-des-Hommes (24)
- Centre de tri de la communauté d'agglomération de Périgueux (24)
- Centre de compostage de Saint-Paul-la-Roche (24)

SPPPI (Secrétariats Permanents pour la Prévention des Pollutions Industrielles)

- Port de Bayonne (64)
- Bassin de Lacq (64)
- Ambès (33)

CLIC (Comités Locaux d'Information et de Concertation)

- Sud de la Presqu'île d'Ambès (33)
- Stockage de gaz Sobegal à Nérac (47)
- Zone industrielle de Lacq (64)
- Crétacé 4000 (64)

CLIN (Commissions Locales d'Information Nucléaire)

- CNPE du Blayais (33)
- CNPE de Golfech (47)

CSDU : Centre de Stockage de Déchets Ultimes
 UIOM : Usine d'Incinération d'Ordures Ménagères
 CNPE : Centre Nucléaire de Production d'Electricité

Colette GOUANELLE,
 SEPANSO Gironde

Les 30 ans du d

Une solution radicale pour faire face au manque

A lors que l'on vient de célébrer les 30 ans de la loi de 1976 sur les **Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)**, le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (MEDD) a organisé le 10 octobre 2006 un colloque sur la réglementation des installations classées. Le but inavoué : masquer les carences (manque de moyens et d'inspecteurs) en simplifiant les procédures d'autorisation.

Les "Installations Classées pour la Protection de l'Environnement"

C'est une dénomination bien étrange pour désigner des établissements à risques, de type Seveso ou AZF. Il s'agit en effet de toutes les installations dont l'exploitation présente "*des dangers ou des inconvénients*" pour la santé humaine ou pour l'environnement. Cette loi promulguée le 19 juillet 1976 (quelques jours après la catastrophe de Seveso, mais ce n'est qu'un hasard) instituait de nouvelles procédures : autorisation préfectorale préalable pour les 58.000 ICPE les plus dangereuses (dont 1213 classées Seveso) et déclaration à l'administration de tutelle pour les 450.000 autres. Elle fut ultérieurement complétée par la "Loi Risques" et la création d'un Comité Local d'Information et de Concertation (CLIC) auprès de chaque établissement à haut risque (Directive Seveso).

Mais l'application ne fut pas évidente pour deux raisons essentielles :

- les Ministères de l'Agriculture et de l'Industrie ont le double rôle de promotion et de surveillance,
- le nombre d'inspecteurs d'ICPE a toujours été notoirement insuffisant.

Les contrôles

Les inspections sont réalisées, sous l'autorité des préfets (plus ou moins complaisants à l'égard des industriels), essentiellement par les Directions Régionales de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE) et les Directions Départementales des Services Vétérinaires (DDSV). Les effectifs d'inspecteurs ont progressivement augmenté depuis 1976 et avec eux les constats de non-conformité et donc les sanctions administratives.

Quelques résultats : par des injonctions à l'égard des installations à risques (réduction à la source, autosurveillance et respect des seuils imposés), l'inspection a contribué à la prévention des risques sanitaires d'origine industrielle ou agricole ainsi qu'à la gestion des sites et sols pollués. La pollution atmosphérique reste malgré tout très préoccupante car étroitement liée aux transports routiers.

Des risques non maîtrisés

Malgré leurs efforts, les 1142 inspecteurs actuels ne sont pas assez nombreux pour contrôler plus de 500.000 établissements, sans compter les 300.000 sites pollués, et l'on frôle encore trop souvent la catastrophe. Quelques exemples récents :

- Après la catastrophe d'AZF à Toulouse, on apprend qu'un plan préfectoral d'intervention a été déclenché en septembre 2006 après un échauffement anormal de 17500 kg de produits fongicides stockés à l'usine Bayer Crop-Science, classée Seveso, à Limas (69).
- On peut citer aussi, sur le site de l'usine Toyal en vallée d'Aspe, le déversement de solvants qui ont pollué la nappe phréatique...

droit de l'environnement

de contrôleurs : la suppression des contrôles.

- En janvier 2007, la fuite d'hydrocarbure échappé d'une cuve sur le site de stockage de la Société des Pétroles du Bec d'Ambès a engendré sur l'estuaire de la Gironde une nappe polluante s'étirant entre le pont d'Aquitaine et Blaye.

Un colloque pour simplifier les procédures

Lors du colloque organisé en octobre dernier par le MEDD, les représentants de France Nature Environnement (FNE) ont été les seuls, parmi les représentants du MEDEF et autres grandes multinationales, à parler de santé publique, d'environnement, des victimes... Ils ont pu entendre le silence assourdissant des inspecteurs ICPE dont la récente grève avait été consciencieusement oubliée, le représentant des DRIRE déplorant timidement le manque de moyens.

En réponse, le MEDD n'a pas trouvé mieux pour se décharger de ses responsabilités que de proposer la création d'une troisième catégorie d'ICPE avec un régime d'autorisation simplifiée qui concernera 90 % des ICPE soumises à autorisation. Pour ces ICPE (sans doute pas assez dangereuses !), plus d'étude d'impact ou de danger ni enquête publique, mais seulement un dossier avec deux plans et un engagement de l'exploitant à respecter la réglementation (normes ISO quelque chose...). Ces exploitants n'auront donc plus qu'à faire appel à des bureaux privés (pas indépendants du tout) pour s'autocontrôler et ils n'auront droit dans ce cas qu'à un contrôle de la DRIRE tous les 10 ans (et certainement moins souvent encore). C'est

le prix payé par les associations de protection de la nature et les populations riveraines à la liberté d'entreprendre et à la compétitivité des entreprises qui ont l'amabilité de ne pas délocaliser.

Comment réagir ?

Cette décision est très grave car elle nous ramène à une situation antérieure à 1917 en se moquant du principe de prévention. Bien sûr, on peut qualifier les inspecteurs de ringards et paperassiers et il est facile pour certains bureaux d'étude et grandes multinationales (qui vont profiter de l'aubaine) de se montrer rassurants : on peut leur faire confiance, "on est entre gens intelligents, on peut discuter"...

La réglementation est trop complexe pour être efficace, aux dires de certains. Pourtant, lors du colloque, il a été reconnu par les représentants de la Commission Européenne qu'elle était la plus simple d'Europe.

Entre une loi contraignante, mais peu appliquée faute de moyens, et des contrats qui engagent vraiment la responsabilité des exploitants et qui soient durement sanctionnés en cas de défaillance, où est l'acceptable ? Encore faudrait-il que les sanctions soient à la hauteur du délit et suffisamment dissuasives pour garantir une prévention digne de ce nom.

Les associations de protection de l'environnement ne pourraient-elles pas jouer un rôle en étant associées au suivi du contrat passé par l'exploitant d'une ICPE ? Bref le débat est ouvert et nous avons encore du pain sur la planche. ■



Plainte contre Toyal

Lors d'une séance du CODERST des Pyrénées-Atlantiques, nous avons appris une succession de pollutions par déversement de solvants relâchés par l'entreprise Toyal dans le milieu naturel entraînant une contamination des eaux souterraines. La dernière en date remonte au 5 septembre dernier : la rupture d'un joint d'une canalisation enjambant le gave de Lescun laisse s'échapper entre 300 et 500 litres de white spirit, solvant utilisé dans l'élaboration de la pâte d'aluminium. Suite à ces événements, nous considérons :

- qu'il est totalement scandaleux d'envisager une extension de cette industrie en vallée d'Aspe, qui ne fera que multiplier des risques bien réels dans un milieu naturel sensible,
- qu'un futur classement aux normes industrielles Seveso II est totalement irrationnel dans un site aux contraintes écologiques fortes,
- qu'il est anormal d'envisager une dépense publique évaluée entre 4,5 et 6 millions d'euros pour une extension de l'activité sur Accous alors que l'entreprise est prête à déboursier à elle seule moins de 100.000 euros pour étendre ses activités sur le site de Lacq sans délocalisation de l'exploitation actuelle.

Ayant porté plainte pour ces pollutions, nous serons particulièrement attentifs à l'évolution de ce dossier et prêts à déposer de nouveaux recours si nécessaire, notamment contre les permis de construire à venir, mais aussi contre la déclaration d'utilité publique indispensable pour l'ouverture d'une nouvelle route d'accès à Lescun.

NB : Dans son communiqué de presse du 17 janvier, Madame Nelly Olin, Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable, fixe les priorités des inspections pour les ICPE pour 2007 mais reste très évasive sur les objectifs fixés pour la mise en oeuvre des plans de modernisation de l'inspection de ces ICPE. Veut-on éviter d'effrayer les citoyens à la veille des élections ?

REACH

ENFIN ! MAIS NOUS NE
SOMMES PAS AU BOUT
DE NOS PEINES !

C'est avec beaucoup de soulagement et un peu d'amertume que les responsables de la Fédération SEPANSO ont accueilli le vote du Parlement de l'Union européenne qui valide le compromis sur REACH, Directive "produits chimiques". En clair cela signifie qu'enfin l'Europe s'engage dans une politique de clarification pour les produits chimiques. Les producteurs et utilisateurs de ces produits devront enregistrer, évaluer et faire une demande d'autorisation pour les produits qu'ils souhaitent commercialiser.

En 1999, à la demande des associations, la Commission de l'Union européenne a ouvert une réflexion sur l'impact des produits chimiques pour l'environnement et les populations. Depuis cette date, les associations de citoyens (consommateurs, environnementalistes...) ont dû argumenter et surtout résister à des assauts extrêmement rudes du lobby des industries chimiques, relayé de manière incongrue par Messieurs Blair, Chirac et Schroeder, lesquels ont repris sans sourciller des données fausses avancées par des experts à la solde des industriels. Fort heureusement, la Commission a accédé à la demande de contre-expertise des associations, ce qui a permis de mettre en évidence le caractère démesuré des problèmes de compétitivité avancés par les industriels. La SEPANSO regrette que les industriels, qu'elle côtoie régulièrement, n'aient pas plutôt consacré leurs efforts financiers à se préparer à la maîtrise des grands enjeux que les citoyens européens attendent des industries chimiques.

Nous considérons qu'une page est tournée qui fait l'honneur de la démocratie. Il appartient désormais aux responsables des entreprises qui préparent des produits chimiques de démontrer que leurs produits ne sont pas néfastes pour l'environnement ou pour la santé des populations humaines. Et aux pouvoirs publics d'être objectifs lors de l'examen des dossiers !

Nous savons que certains produits sont particulièrement néfastes ou dangereux. Il appartiendra toutefois à terme (variable selon les quantités produites) à chacun de juger, en connaissance de cause, de la pertinence de son emploi, c'est-à-dire du risque qu'il prend en utilisant ce produit et du risque qu'il fait courir alentour. Cette question de la gestion et de la maîtrise du risque donnera indubitablement lieu à de nouveaux débats et contestations, les substances cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques (posant des problèmes pour la reproduction) pouvant encore bénéficier d'autorisations de commercialisation !

Georges Cingal,
Secrétaire Général
Fédération SEPANSO

En bref...

Pour la première fois, de la prison avec sursis pour un braconnier landais !

Le tribunal correctionnel de Mont-de-Marsan l'a en effet déclaré coupable "d'avoir (...) détenu, acquis, transporté et mis en vente des oiseaux d'espèces protégées, en l'espèce des bruants ortolans, verdiers, pinsons, chardonnerets, tarins, gros becs, serins, linottes" et condamné à une peine d'un mois d'emprisonnement avec sursis et à 2000 euros d'amende, ainsi qu'à 500 euros d'amende pour la contravention de commerce ou colportage de gibier. La SEPANSO Landes, partie civile dans cette affaire, s'est vue allouer les sommes de 500 euros au titre des dommages et intérêts et 300 euros au titre de l'article 475-1 du code de procédure pénale.

Ourse Cannelle

La SEPANSO est choquée de la décision de non-lieu prise par le juge d'instruction à l'encontre du chasseur ayant tué Cannelle. L'instruction avait pourtant bien établi que les chasseurs avaient mené leur battue meurtrière en sachant que l'ourse et son petit se trouvaient dans le secteur. Connaissant l'attitude agressive des femelles accompagnées d'ours lorsqu'elles se sentent menacées, les chasseurs savaient les risques encourus et s'étaient mis eux-mêmes en position d'avoir à affronter la colère de l'ourse.

C'est donc un véritable **permis de tuer** l'ours qui a été donné à cette occasion à tous ceux qui, renseignés sur les localisations des ours, n'ont plus qu'à aller les provoquer pour justifier leur abattage.

Par ailleurs, il nous paraît évident que ce non-lieu est politique. Comment croire que le procureur n'ait pas consulté le Garde des sceaux avant de prendre sa décision ?

Le juge d'instruction, seul, sous la pression, l'a suivi.

Dans le climat politique actuel, alors qu'une majorité de candidats à l'élection présidentielle montrent soudainement une grande sensibilité aux problèmes environnementaux, on décide de ne pas juger le tueur de la dernière femelle d'une espèce emblématique, le tueur d'une espèce entière. L'ours des Pyrénées, présent depuis des centaines de milliers d'années dans notre pays, ne foulera plus jamais ses forêts !

Cela montre combien, en politique, il est facile de dire une chose et de faire son exact contraire ! Finalement, cette volonté de ne pas juger R. Marquèze s'inscrit dans la logique de la politique menée par l'Etat dans le dossier ours. Après une réintroduction menée à la seule fin de calmer les esprits suite à la mort de Cannelle, rien n'a changé concernant la "protection" de l'ours dans notre pays. Nous sommes toujours les seuls au monde à prétendre vouloir sauver l'espèce sans lui concéder quelques territoires où la chasse serait interdite à des moments cruciaux de son cycle biologique afin de garantir sa quiétude.

Il est évident que nous allons faire appel de cette décision et nous faisons confiance en la collégialité des trois juges de la chambre d'instruction pour lutter contre les pressions de toutes parts qu'ils vont subir sans aucun doute.

Il faut que le chasseur soit jugé.



ELECTIONS 2007

Objectif Planète Durable

(*) **L**a SEPANSO est une association "a-politique". Certes, elle s'est toujours efforcée, en tant que telle, de ne pas forcer des décisions - par exemple en matière d'aménagement du territoire - qui relèvent, dans la République et de façon constitutionnelle, des élus de la Nation.

Mais si l'association est a-politique, elle n'en est pas moins, comme chacun d'entre nous, concernée par la Politique - avec un "P" majuscule.

La Politique, pour faire bref, ce sont justement ces décisions prises par les élus et qui, mises bout à bout, construisent notre Environnement, au quotidien comme sur le long terme. Au moment où, au printemps 2007, deux élections majeures - présidentielles et législatives - vont renouveler les responsables de notre pays, il nous a semblé essentiel de donner à nos adhérents les repères qui nous semblent fondamentaux, dans le domaine qui est le nôtre. C'est aussi la démarche qui a prévalu au sommet de notre fédération nationale FNE, et c'est le dossier élaboré à ce niveau que nous avons tenu à vous présenter ici.

Tant au niveau national ou international qu'au niveau régional, les enjeux environnementaux sont en effet cette fois particulièrement graves, suffisamment pour que chacun de nous pèse mûrement ses choix. Dans cet esprit, nous souhaitons à tous bonne lecture...

Pierre DELACROIX,
Président d'Honneur de la SEPANSO et de FNE

LES OBJECTIFS

- Consommer moins de ressources et produire moins de rejets
- Préserver le patrimoine naturel et stopper le gaspillage de l'espace
- Mettre le citoyen au cœur des décisions
- Se donner les moyens d'une action publique véritablement écologique

Manifeste élaboré par France Nature Environnement
Service communication : 01.47.07.46.34 - communication@fne.asso.fr

LE MOT DU PRÉSIDENT

Madame, Monsieur, Chers ami(e)s,

Impliqué depuis plus de trente ans sur tout le territoire national, le mouvement français de protection de la nature et de l'environnement, fédéré par France Nature Environnement, ne pouvait pas être absent d'un débat politique à l'issue duquel les Français désigneront le nouveau Président de la République et choisiront leurs représentants à l'Assemblée nationale.

Pour France Nature Environnement et l'ensemble des associations qu'elle rassemble, ces élections sont l'occasion d'insuffler une nouvelle dynamique afin d'enclencher les nouvelles évolutions de nos modes de vie.

Dans cet esprit, nous tenons à saluer le travail de Nicolas Hulot qui contribue à une prise de conscience, et nous soutenons, sans réserve, le pacte écologique de sa Fondation.

Aujourd'hui, afin de contribuer au débat, France Nature Environnement présente une série de propositions qu'elle entend soumettre aux différents candidats. Ces propositions constituent les premières mesures essentielles à mettre en œuvre pour s'engager dans la voie d'une action soutenable.

Pour illustrer la pertinence et le bien-fondé des propositions qu'elles portent, les associations réunies au sein de France Nature Environnement ont décidé de désigner les "100 chantiers écologiques prioritaires" pour la France. A l'occasion de ces échéances, chaque candidat aura la possibilité de s'exprimer sur les mesures qu'il entend prendre pour mener à bien le ou les chantiers qui le concernent directement.

De l'échelon national à l'échelon local, France Nature Environnement entend agir à tous les niveaux de décision et a besoin de chaque citoyen à ses côtés. Le temps de la polémique et du doute est révolu : c'est maintenant qu'il faut agir dans l'objectif de sauver notre planète.

Sébastien Genest, Président
de France Nature Environnement

Le manifeste

"Face à l'urgence écologique, que ferez-vous ?"

“ La maison brûle et nous regardons ailleurs...” Tel était le cri lancé par l'actuel Président de la République au Sommet mondial du développement durable en 2002 à Johannesburg. Chacun sait que les perspectives de ce siècle sont préoccupantes (changement climatique, perte de biodiversité, pollutions, insécurité sanitaire...). Aujourd'hui, les enjeux environnementaux rejoignent en importance les grands enjeux politiques et ils interpellent nécessairement les politiques à tous les niveaux, du local à l'international.

La nature et l'environnement ont subi des agressions inouïes de la part de nos sociétés industrielles et de consommation. Ces atteintes se poursuivent, en changeant parfois de forme et en se propageant massivement au sein des nouvelles puissances industrielles jusque dans les pays les plus pauvres. Certaines agressions ont déclenché des processus de moins en moins contrôlables, tels :

- le dérèglement climatique qui affecte directement les conditions de vie des êtres humains ;
- l'érosion dramatique de la biodiversité ;
- l'explosion des cancers, due notamment à l'envahissement incontrôlé des toxiques chimiques persistants, mais aussi à la multitude d'effets mutagènes, reprotoxiques, neurotoxiques de nombreuses molécules ou produits ;
- l'épuisement des ressources naturelles.

Les désordres environnementaux jouent un rôle central dans quantité de crises sociales, économiques et politiques (conflits pour l'accès aux ressources). La communauté scientifique s'interroge sérieusement sur les conditions de survie de notre espèce sur une planète qui subit de profonds bouleversements à un rythme sans précédent. En terme de qualité de vie, la perspective d'un développement humain soutenable est souvent remise en cause. Les inégalités écologiques s'aggravent au détriment des plus démunis.

La situation appelle donc des politiques publiques volontaires et cohérentes au niveau national, mais aussi des initiatives sans précédent, loin des raisonnements habituels et des clivages politiques. Nombre de réponses fondamentales sont à notre portée. Elles sont souvent ignorées des responsables politiques. Elles ont longtemps été considérées avec arrogance par nombre de décideurs et toujours combattues par les intérêts établis et ceux qui n'acceptent pas de se remettre en cause. Rien de sérieux ne se fera sans une véritable révolution des mentalités et un engagement majeur de chacun. Ce texte s'adresse en premier lieu à tous les candidats qui souhaitent œuvrer pour une action publique véritablement écologique.

CONSOMMER MOINS DE RESSOURCES, PRODUIRE MOINS DE REJETS

CONSTAT

Les ressources renouvelables et non renouvelables s'épuisent, ce qui occasionne des tensions économiques croissantes (ex. : pétrole, métaux, eau, céréales, poissons...). Les rejets sont multiples et touchent le climat, la qualité de l'air, de l'eau et des sols. Dans tous les cas, le transport et la diffusion massive de produits de composition chimique complexe, dont la dangerosité est mal maîtrisée, génèrent une pollution diffuse importante, mettant en danger notre santé. A cette pollution s'ajoute une quantité de déchets qui ne cesse de croître de façon vertigineuse. Si dans notre pays on note un ralentissement de la croissance des déchets résiduels par une progression du recyclage, nous sommes encore loin de la réduction à la source.

Nos gouvernants prônent généralement comme seule réponse la fuite vers une croissance quantitative, toujours plus consommatrice et productrice de rejets et de risques. Il y a urgence à dépasser le stade des demi-mesures...

ORIENTATIONS

Il faut aller vers une économie plus sociale et moins consommatrice de ressources. Cela exige de mettre en place une politique innovante, qui donne naissance à une économie capable de satisfaire les besoins essentiels du plus grand nombre, et qui mette un terme au gaspillage des ressources. Il y a lieu, notamment, d'analyser les phénomènes de concentration (financière, industrielle, agricole) à l'aune de leur performance sociale et environnementale - et de les corriger.

Economie de fonctionnalité, dématérialisation, maintenance et réparation, emplois de proximité... Tout un champ d'innovations existantes ou émergentes doit être encouragé de manière volontariste en s'appuyant sur les capacités locales et les territoires si l'on veut enfin aller vers une croissance qualitative, plus équitable, davantage créatrice d'emplois et au service d'un réel progrès humain. Cela passe par une stimulation de l'offre et de la demande de produits et de services durables. L'intérêt de ce type de démarche n'est pas seulement écologique (réduction des impacts) et économique (nouvelle compétitivité axée sur la durabilité, l'efficacité et la proximité), mais aussi social (les catégories

LES DECHETS

Les plans "d'élimination" - imposés par la loi - des divers déchets ont été une fois encore révisés, par les commissions dans lesquelles nous siégeons, et adoptés. Ce sont : le Plan régional pour les déchets dangereux (industriels comme ménagers ou encore des professions de santé), piloté par le Conseil Régional d'Aquitaine, et le Plan départemental pour les déchets ménagers banals, sous la responsabilité du Conseil Général de la Gironde.

A notre grande satisfaction, nos remarques ont généralement été prises en compte et nous constatons que de plus en plus d'élus et de techniciens approuvent nos idées. Nous nous acheminons ainsi, petit à petit, vers un traitement économiquement et écologiquement satisfaisant de tous ces rebuts de notre société : amélioration du tri et du recyclage, du stockage des déchets ultimes (*) et surtout limitation de l'incinération, notre "bête noire" ; on sait faire aujourd'hui des Centres de Stockage de Déchets Ultimes (CSDU) étanches et fiables.

Il reste cependant à faire un gros effort sur la prévention, en particulier la diminution à la source de la quantité et de la nocivité de tous ces produits qui finiront dans nos poubelles : trop d'emballages inutiles, de plastique non recyclable (mais combustible avec fumées et dioxines !).
Autant de lois draconiennes à exiger de nos parlementaires !

Il y a malheureusement encore quelques anciennes "décharges", plus ou moins contrôlées, à réhabiliter. Un des plus célèbres, en Gironde, se trouve à Audenge et donne lieu à polémique entre exploitants et riverains appuyés par les associations. Après de longues années de luttes, sa fermeture a été décidée il y a presque trois ans pour la fin de cette année, avec l'engagement d'étudier et de réaliser un nouveau CSDU. Mais, à dix mois de cette échéance, rien n'a été fait sinon des propositions insatisfaisantes pour des sites non conformes à la loi. Et ceci malgré des contre-propositions réalistes de la part de l'association locale "Vigi-Décharges". Sachant que nous refusons de voir transporter les déchets sur de longues distances (vers Lapouyade ou les incinérateurs de la Communauté Urbaine de Bordeaux ou ailleurs), quelle sera la solution ? Encore des luttes en perspective !

Serge BARDET

(*) Le déchet "ultime" est celui qui ne peut plus être valorisé (dans l'état des connaissances actuelles)

les plus pauvres sont aussi celles qui souffrent le plus des risques et des pollutions...). Il est par ailleurs nécessaire d'accroître la recherche tout en l'orientant vers le développement de processus plus économes et de produits plus sûrs quant à leurs impacts sur la santé et sur l'environnement.

LE RESEAU EUROPEEN NATURA 2000

Le Réseau Natura 2000 est le réseau des espaces naturels européens pour la conservation des habitats naturels et des espèces dans le cadre du développement durable.

Il est constitué de Zones Spéciales de Conservation (ZSC) au titre de la Directive Habitats et de Zones de Protection Spéciale (ZPS) au titre de la Directive Oiseaux.

Achevé en avril 2006 pour la France, le réseau Natura 2000 compte, en Aquitaine, 150 sites dont 124 ZSC et 26 ZPS. Tous les types de milieux sont concernés dans la mesure où ils correspondent à des habitats ou espèces répertoriés d'intérêt communautaire. La SEPANSO soutient la mise en place du réseau européen Natura 2000 et nous regrettons que certains milieux très rares et très menacés, comme les derniers marais du Nord de Bordeaux ou le Bassin d'Arcachon, n'aient pu être intégrés dans le réseau (sauf pour les zones déjà protégées).

Nous suivrons avec intérêt et détermination l'élaboration et la mise en oeuvre des documents d'objectifs (DOCOB) tout en sachant qu'ils ne permettront pas de combler les lacunes du réseau. Il faut espérer qu'une nouvelle phase de désignations viendra compléter ce dispositif avant qu'il ne soit trop tard.

Colette GOUANELLE

CONSTAT

Le développement non durable de nos sociétés et les modèles actuels d'agriculture, d'urbanisme, d'énergie et de transports ont provoqué, en quelques décennies, une régression brutale et parfois irrémédiable de la biodiversité, ainsi qu'une consommation effrénée de l'espace français. Ces bouleversements se traduisent par la disparition ou la raréfaction d'espèces et de milieux naturels, mais aussi par l'altération des grands cycles biologiques, la pollution des eaux, des sols et de l'air, la dégradation des milieux marins, la destruction des paysages.

Chaque année, près de 60 000 hectares sont consommés en France pour l'urbanisation, les routes, les aéroports, les TGV et autres aménagements fortement artificialisés. Cela signifie que, tous les dix ans, l'équivalent de la surface d'un département français moyen "disparaît" sous le béton et le bitume.

En matière de biodiversité, les responsabilités de la France sont immenses. Présente dans les quatre océans, la France est le deuxième domaine maritime du monde. Elle est le seul pays concerné par cinq des trente-quatre points chauds de la biodiversité (Méditerranée, Caraïbes, Océan Indien, Nouvelle-Calédonie, Polynésie) et par l'une des trois zones forestières majeures de la planète (la Guyane).

PRÉSERVER LE PATRIMOINE NATUREL ET STOPPER LE GASPILLAGE DE L'ESPACE

En Europe, la France couvre quatre des cinq zones biogéographiques et abrite plus de 75 % des types d'habitats naturels prioritaires et 40 % de la flore.

ORIENTATIONS

Les pouvoirs publics se sont fixés comme objectif de stopper le déclin de la biodiversité d'ici 2010. Pour cela, dès aujourd'hui, il est nécessaire de faire évoluer les politiques de protection, en passant d'une approche opportuniste à une approche planifiée, cohérente et opposable, résultant d'une concertation avec les acteurs territoriaux. Pour être efficace, cette stratégie devra être guidée par la nécessité de préserver les fonctionnalités des écosystèmes, notamment en reliant entre eux les espaces naturels, au même titre que les réseaux de transport ou de communication qui relient entre eux les espaces urbains.

L'espace doit être géré de manière précautionneuse et qualitative, comme le prescrivent les lois d'aménagement et d'urbanisme, souvent scandaleusement peu appliquées.

Il faut mettre fin aux excès de concentration et d'industrialisation de l'agriculture intensive actuelle. De même, il faut stopper le mitage urbain, mettre un frein à la rurbanisation que nous connaissons, et maîtriser réellement notre développement urbain.

Des objectifs clairs et concrets à l'échelle locale en matière d'artificialisation des sols, de biodiversité, de qualité des eaux, de lutte contre le dérèglement climatique, de robustesse des écosystèmes et de qualité des paysages, doivent permettre de concilier maintien (voire restauration) du patrimoine naturel, productions agricoles et forestières soutenables, et besoins maîtrisés d'urbanisation.

Dans les espaces à fort enjeu environnemental ou haute richesse patrimoniale, la priorité doit être donnée à la protection des écosystèmes.

Ce passage d'une politique d'opportunités à une politique planifiée et opposable devra se traduire par la mise en place de schémas de préservation et de valorisation du patrimoine naturel déclinés sur tout le territoire. Leur cohérence sera assurée par la stratégie nationale biodiversité qui fixera, avec une approche ambitieuse, des objectifs de long terme, évaluables et financés.

POUR UNE NOUVELLE GOUVERNANCE : METTRE LE CITOYEN AU COEUR DES DÉCISIONS

CONSTAT

Depuis les années 70, un profond mouvement social a déclenché de nombreuses avancées législatives. Il a conduit au nouveau cadre défini dans la Convention d'Aarhus (25/6/98) qui garantit le droit des citoyens à l'information et à la participation aux processus décisionnels ayant un impact significatif sur l'environnement, ainsi que l'accès à la justice.

En France, des associations agréées ont pu mener des actions juridiques très efficaces pour faire appliquer des lois et des textes européens qui, sans cela, seraient tombées dans l'oubli.

Des expérimentations innovantes, en matière de participation du public et des associations, ainsi que la mise en place d'innombrables instances de concertation, processus de consultation, débats, réunions, commissions... ont créé l'illusion d'un vaste élan de démocratie à tous les niveaux.

La réalité est beaucoup plus nuancée ; le monde politique français et l'administration doivent encore largement évoluer pour que vive une démocratie plus ouverte sur l'écoute et la prise en compte des opinions dans leur diversité.

Cela vaut à l'échelon local pour de nombreux projets et pour quantité d'instances, parfois carrément dévoyées, mais aussi pour de multiples débats ou pseudo-débats au niveau national. Même si le poids des lobbies n'est pas moindre au niveau de Bruxelles, force est de constater que les procédures de consultation sur les projets de l'Union européenne sont systématiques et beaucoup plus ouvertes qu'en France.

ORIENTATIONS

Une condition fondamentale du débat citoyen est l'information complète et sincère de l'ensemble des acteurs en amont des décisions. Ceci nécessite l'apport d'une expertise contradictoire, de réels moyens d'étude et des délais suffisants.

De même, il est nécessaire de doter notre pays d'une culture et de structures pour l'évaluation (à laquelle les ci-

PLAN CLIMAT AQUITAINE

Les experts du GIEC (Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'Évolution du Climat), réunis à Paris fin janvier 2007, ont confirmé la gravité de la menace climatique et souligné les risques d'emballement du réchauffement planétaire.

Pour préserver le climat et la planète, il est impératif de diviser par quatre nos émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2050. Pour réaliser cet objectif, il est indispensable de mettre en oeuvre, de toute urgence, une politique volontariste et ambitieuse, à tous les échelons du territoire.

C'est pourquoi la SEPANSO soutient la mise en place d'un Plan Climat Régional crédible en Aquitaine (lire page 3).

Les deux sources majeures d'émissions de GES sont les transports routiers de personnes et de marchandises (53 % des émissions) et le secteur de l'habitat (22 % des émissions).

Ces deux secteurs doivent donc concentrer les efforts les plus importants car ce sont ceux qui offrent le plus fort potentiel de réduction.

Ainsi, la division par quatre des émissions de GES du secteur des transports routiers impose la remise en cause des multiples projets routiers et autoroutiers en Aquitaine (contournement autoroutier de Bordeaux, autoroute A65 Langon-Pau, Transnavarraise, élargissement de l'autoroute A63).

Enfin, la SEPANSO appuie la mise en place d'un Observatoire régional de l'énergie et des émissions de GES, indicateur indispensable au suivi de ce plan.

Daniel DELESTRE

toyens et les associations doivent être associés) et la participation citoyenne. Ces dernières doivent être pleinement assumées, y compris financièrement, par les instances de décision.

Et les décisions concernant des projets immédiats seront d'autant mieux comprises et acceptées qu'elles s'inscriront dans des réflexions à long terme (plans territoriaux, schémas d'aménagement...) conduites avec les citoyens et les associations.

Enfin, il importe de dénoncer un discours politique simpliste qui voudrait opposer artificiellement démocratie représentative et démocratie participative (pour se débarrasser plus facilement de la seconde). La gouvernance démocratique doit au contraire s'appuyer sur ces deux piliers du processus décisionnel, qui loin d'être concurrents se nourrissent l'un l'autre.

SE DONNER LES MOYENS D'UNE ACTION PUBLIQUE VÉRITABLEMENT ÉCOLOGIQUE

CONSTAT

Au niveau national

Pour être en mesure d'affronter les enjeux environnementaux du 21^{ème} siècle, l'action publique doit changer radicalement de dimension. En effet, elle souffre non seulement d'un déficit de démocratie criant, mais faute de réalisme et de volonté politique, les moyens humains et budgétaires qui permettraient de ne pas aller à la catastrophe se font dangereusement attendre. Pour l'heure, le compte n'y est pas, et de très loin ; les budgets à finalité environnementale paraissent encore dérisoires.

En effet, force est de constater la démission de l'État français face à ses responsabilités, et son incapacité croissante à exercer son rôle de régulateur. Les principales administrations et agences centrales se désintéressent des tâches de contrôle qu'elles exercent de façon accessoire. Dans le cas contraire, elles sont priées de ne pas faire de zèle, et se trouvent de plus en plus démunies des moyens d'exercer des contrôles sérieux - à moins que de vastes scandales ou des risques patents ne pèsent sur le politique (sécurité alimentaire, risques industriels...). Pire encore, l'essentiel des dépenses publiques continue d'échapper complètement aux démarches innovantes qu'exigerait un "développement durable" digne de ce nom.

Au niveau international

Si les choses s'améliorent lentement au niveau européen (Agence européenne de l'environnement, Agence pour la sécurité maritime, système d'assistance en cas de catastrophes majeures, réorientation de la politique agricole, contrôle des produits chimiques, réflexion sur les nanotechnologies...), on ne peut en dire autant au niveau mondial. Outre les faiblesses récurrentes du Programme des Nations-Unies pour l'Environnement, du Fonds mondial pour l'environnement mis en place par l'ONU, de l'UNESCO, et malgré les évolutions positives des grandes Agences (OMS, FAO, OIT), le système international présente de graves dysfonctionnements. Nombre d'organisations, jouant un rôle essentiel et disposant d'une sorte de pouvoir législatif mondial, mènent des politiques anti-environnementales dangereuses. Chacun voit l'obstruction systématique de l'OMC aux avancées environnementales qui remettraient en cause l'ordre économique établi.

Moins connues et encore plus rétrogrades, les organisations corporatistes telles que l'OMI (Organisation maritime internationale) et l'OACI (Organisation de l'aviation civile inter-

nationale) font barrage aux progrès indispensables en matière de sécurité maritime, ou à l'endigement de l'explosion de l'activité aérienne, dangereuse pour le climat.

ORIENTATIONS

La connaissance, l'indépendance de l'information, la transformation des modes de raisonnement et la transparence de la décision sont les piliers indispensables d'une régulation publique axée sur une véritable prise en compte de l'intérêt général.

Alors que la décentralisation, indispensable dans notre pays, avance à petits pas, l'Etat devrait profiter de la délégation de multiples tâches de gestion aux collectivités pour renforcer son rôle régalien : garantie des solidarités territoriales et sociales, exercice des droits des citoyens, contrôle du respect de la loi et de la prise en compte des intérêts généraux fondamentaux. Le patrimoine naturel, l'environnement et la santé doivent figurer en haut des priorités publiques majeures.

Notre pays s'est doté d'une Charte de l'environnement qui a élevé le principe de précaution au rang de principe constitutionnel, mais il n'a pas encore pris la mesure de ce que cela impliquait.

Il s'agit désormais de consacrer des moyens considérables à la recherche et l'expertise dans les domaines de l'évaluation des risques liés aux polluants chimiques, aux manipulations génétiques, aux nanotechnologies... tant sur la santé que sur l'environnement. Actuellement, nous ne disposons que de très peu d'études toxicologiques et épidémiologiques sur la dangerosité des produits. L'université est quasi-exsangue en botanique, zoologie et écologie.

Nos capacités d'innovation et de développement de technologies réellement propres et économes sont dramatiquement faibles.

De même, les professionnels et les administrations doivent être formés pour répondre aux enjeux écologiques de notre époque.

Enfin, les désordres environnementaux ne pouvant être cantonnés aux limites territoriales d'un pays, il importe que la France tienne sur la scène européenne et internationale une position exemplaire. Cela passe par l'inscription de la problématique environnementale comme priorité diplomatique au sein du programme d'action du futur gouvernement, avec la mise en place d'instruments de coopération et de régulation novateurs. ■

Les propositions

Urgence écologique : agir maintenant !

Ces propositions constituent les premières mesures essentielles à mettre en œuvre rapidement pour s'engager dans la voie d'une action soutenable. Elles doivent contribuer à l'indispensable réaction face à l'urgence écologique à laquelle nous sommes confrontés. Au-delà de ces mesures d'urgences, France Nature Environnement et ses associations membres portent bien d'autres propositions. Retrouvez-les sur www.fne.asso.fr.

ECONOMIE

Donner la priorité aux produits durables

- ◆ **Eco-économie** : Créer des incitations fortes pour stimuler l'offre et la demande de produits et de services durables (éco-conception, promotion des circuits courts, normes sur la longévité des produits, financements éthiques et écologiques...).
- ◆ **Fiscalité incitative** : Moduler les taxes et impôts sur les produits et appareils de grande consommation en fonction de leur durabilité et de leur consommation énergétique ; réduire la TVA à 5,5 % sur la main d'œuvre de réparation et facturer le service de collecte des déchets en fonction des quantités générées dès le budget 2008 ; promouvoir la proposition de l'Europe à l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce) d'une taxe carbone.

ENERGIE

Réduire drastiquement les émissions de gaz à effet de serre

- ◆ **Climat** : Mettre en œuvre un véritable Plan Climat, en donnant la priorité à une réduction de la consommation d'énergie de 15 % d'ici 2015 (rappel de l'objectif européen : 20 % en 2020) et au développement d'énergies renouvelables et soutenables.
- ◆ **Politique de l'énergie** : Organiser avant fin 2008 une conférence de citoyens sur la politique de l'énergie précédant un vrai débat national au Parlement, largement médiatisé, d'une durée minimale de deux mois, alimenté par cette conférence et des auditions publiques équi-

GOUVERNEMENT

Faire du Ministère en charge de l'environnement un ministère fort en élevant le ministre nommé au rang de Ministre d'Etat, et décider une augmentation significative des crédits en les portant, dès 2008, au seuil minimal de 1 % du budget de l'Etat. Ce ministère doit gérer lui-même la carrière de ses fonctionnaires, dont les salaires et primes doivent être identiques à ceux des ministères "développeurs" (agriculture, équipement, industrie, finances).

librées faisant une bonne place aux associations, comme au Parlement européen ; décider un moratoire sur l'EPR dans cette attente.

- ◆ **Transports** : Consacrer dès 2008 les deux tiers des crédits publics de transports au fret non routier et aux transports en commun, et mettre en place une redevance sur le transport de marchandises par route sur le modèle de la RPLP (Redevance Poids Lourds liée aux Prestations) suisse.

AGRICULTURE

Promouvoir une agriculture durable

- ◆ **Politique agricole commune (PAC)** : Procéder, d'ici 2008, à une juste redistribution nationale des aides de la PAC sur des critères d'environnement et de qualité et encourager concrètement l'agriculture biologique.
- ◆ **Pesticides** : Taxer les pesticides de manière dissuasive dès 2008, conjointement à la refonte de l'application de la PAC.
- ◆ **Ressource en eau** : Préserver cette ressource en mettant un terme aux aides à l'irrigation par aspersion ou autres techniques massives.
- ◆ **OGM** : Donner aux citoyens la possibilité de s'exprimer sur la liberté de choix alimentaire en organisant un référendum sur l'expérimentation en plein champ et la mise en culture des OGM dans les 18 mois.

BIODIVERSITÉ

Stopper son érosion

- ◆ **Milieux** : Mettre en place dès 2008 un réseau écologique européen/national/régional cohérent et fonctionnel, qui s'appuie sur des inventaires actualisés du patrimoine naturel, développe une politique ambitieuse de création et de gestion d'aires protégées et labellisées, et prévoit leurs liaisons écologiques opposables en matière d'aménagement pour renforcer la diversité biologique et la capacité à absorber le choc climatique.
- ◆ **Mers** : Exiger une assurance obligatoire, comme aux USA, qui couvre aussi bien les dommages éventuels que les coûts de restauration du milieu, pour tous les acteurs maritimes opérant dans les eaux françaises et européennes d'ici 2009.
- ◆ **Espèces** : Instaurer un régime de protection générale de plein droit pour l'ensemble des vertébrés indigènes (interdiction de destruction, perturbation intentionnelle, transport, capture, mutilation, détention, utilisation de tout ou partie, dégradation des habitats) dès 2008. Un système dérogatoire par liste limitative fixera les prélèvements possibles par la chasse, la pêche et les actions ponctuelles de régulation en cas de dommages avérés.
- ◆ **Brevetabilité du vivant** : Interdire la brevetabilité du vivant dans les deux ans et porter le dossier au niveau européen ; engager dès 2007 une réelle politique de conservation du patrimoine génétique.

ACTION PUBLIQUE

Accorder des moyens
à la hauteur des enjeux

- ◆ **Evaluation des politiques** : mettre au minimum la France au niveau de nos voisins européens (de richesse économique comparable) quant aux moyens :
 - d'une évaluation indépendante et crédible de l'état de l'environnement ;
 - d'une mesure des incidences des politiques et décisions.
 Commencer notamment par rétablir l'IFEN (Institut français de l'environnement) comme établissement public autonome doté d'un grand plan de développement sur cinq ans, axé sur la capacité d'expertise environnementale.
- ◆ **Santé** : Evaluer les impacts environnementaux et sanitaires des activités économiques (produits chimiques, trans-

ports, nanotechnologies...) par l'engagement d'un grand programme scientifique et technologique sur dix ans.

- ◆ **Associations** : Réaffirmer le rôle essentiel des associations de protection de la nature et de l'environnement (intérêt général et public déjà reconnu par les lois françaises) au travers d'une charte engageant l'Etat et ces dernières, et le traduire concrètement par :
 - une augmentation significative de la ligne budgétaire dédiée à la vie associative ;
 - la création d'un Plan Environnement Emplois doté d'un fonds de 10 millions d'euros par an permettant le soutien à l'emploi au sein des associations agréées de protection de la nature et de l'environnement.
- ◆ **Education** : Soutenir financièrement l'éducation à l'environnement dans les établissements scolaires et non scolaires dès la rentrée 2007-2008.
- ◆ **Urbanisme** : Rendre compatibles tous les documents d'urbanisme et d'aménagement avec les Agendas 21 locaux lorsqu'ils ont été établis ; rendre opposable aux tiers les Plans d'aménagement et de développement durable (PADD) prévus par la loi ; réduire de 60 000 à 30 000 hectares par an la consommation d'espace par l'urbanisation d'ici 2015.
- ◆ **Démocratie locale** : Faire vivre la décentralisation en renforçant les outils de la démocratie locale, notamment en doublant les crédits des Chambres régionales des comptes d'ici 2010.
- ◆ **International** : Prendre une initiative en 2008 au niveau des Nations-Unies pour promouvoir le projet de France Nature Environnement "Sauvons les mers" d'un système international de gestion de la haute mer financé par des redevances d'usage (péage pour les transports maritimes...). ■



Que faites-vous de vos D.E.E.E. ?

Une nouvelle filière voit le jour

Depuis le 15 novembre 2006, les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (réfrigérateurs, téléphones portables, ordinateurs...) doivent être collectés, triés, dépollués, recyclés... Vous pourrez désormais soit utiliser les moyens de collecte sélective mis en place par les collectivités qui le souhaitent, soit lors de l'achat d'un nouvel équipement rapporter l'ancien appareil au vendeur qui a l'obligation de le reprendre, ou bien encore les amener aux associations qui effectuent leur traitement.

HOUBA

Siège : 2 rue des Bénédictines,

33800 Bordeaux

Tél. 08.75.26.31.56

Email : asso.houba@hotmail.fr

Association Loi du 1^{er} janvier 1901

Déclarée en Préfecture le 5 avril

2005 (n° 2/32520)

Bulletin du JO du 21 mai 2005

A l'heure où "Vista" sort de sa coquille pour détrôner XP, émerveiller un peu plus les accros de la souris chauve et engranger quelques milliards de dollars supplémentaires sur les comptes de Microsoft, qui s'inquiète du devenir de tous les matériels obsolètes et polluants que nous dispense cette récente et indispensable activité (celle qui nous a tant fait défaut pendant des siècles : l'informatique) ? Pas grand-monde dites-vous ? Peut-être. Et pourtant, en Aquitaine, et pour débiter en Gironde, il y a Houba !

Fabrice Flipo, Docteur en philosophie des sciences et techniques, déclarait aux tribunes du GET, le 12 octobre : *"A l'heure des bouleversements écologiques globaux, la responsabilité sociétale devrait insuffler à la société de l'information un esprit d'innovation et de changement. Du fait de l'apparente légèreté des informations manipulées, les TIC véhiculent une image de technologie propre."*

Mais ce n'est qu'une image !!
Avec 2,1 millions de tonnes par an, les DEEE représentent plus de volume que les véhicules hors d'usage.

Les premiers ordinateurs étaient des monstres coûteux et inabordables. C'étaient déjà des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) gravement polluants. L'évolution de la technologie, incorporant de plus en plus d'informatique dans les produits communs en même temps qu'elle diversifie et miniaturise les matériels, les rend accessibles au plus grand nombre, produisant ainsi des quantités inestimables de rebus jusqu'alors incinérés ou enfouis. Deux solutions qui sont aussi écologiquement inacceptables l'une que l'autre.

Ces masses peuvent se répartir de telle manière que le "gris" (ordinateurs, écrans, périphériques...) représente un bon tiers de ces volumes, soit environ 12 kilos par an et par habitant. Ainsi, ils représentent à eux seuls 720.000 tonnes de déchets en 2006...

Dans un souci de développement durable, d'insertion sociale et de lutte contre la fracture numérique, la plateforme HOUBA organise une filière locale de partenaires couvrant l'ensemble des étapes du réemploi et de la valorisation (hors thermique) des DEEE gris.

Sous forme d'associations et d'entreprises d'insertion par l'économie, la plateforme HOUBA et ses partenaires interviennent en Gironde pour organiser la collecte, le tri, le réemploi ou la valorisation des DEEE gris produits dans le département tout en créant des emplois d'insertion destinés à des personnes rencontrant des difficultés sociales.

La plateforme HOUBA concentre ses activités sur :

- l'information des consommateurs, des collectivités et des professionnels,
- la gestion de points de collecte,

- la collecte des UC (unités centrales), périphériques informatiques (y compris photocopieurs), écrans, piles et cartouches d'encre,
- le regroupement des collectes,
- le tri en favorisant le réemploi d'équipements intègres,
- le test et le démantèlement des équipements non réemployables,
- le remontage d'UC, de serveurs et de périphériques,
- la mise à disposition de PC, terminaux graphiques, serveurs et périphériques,
- la préparation de ces équipements par leur chargement en logiciels libres,
- la livraison et l'accompagnement de ces matériels auprès des utilisateurs,
- la valorisation de certains des composants (écrans, piles, encre et toner).

Il reste beaucoup de travail à effectuer, il faut nous mobiliser pour sensibiliser le public et les élus aux nouvelles règles. Il faut les informer sur les filières de réemploi et de valorisation afin d'éviter que la majorité des DEEE continue à être enfouie, voire incinérée, en dépit des réglementations européennes. ■

Paru dans le journal
"Le Républicain"
du 28 septembre 2006

Un nouveau frelon... !

Le frelon asiatique, menace pour les abeilles

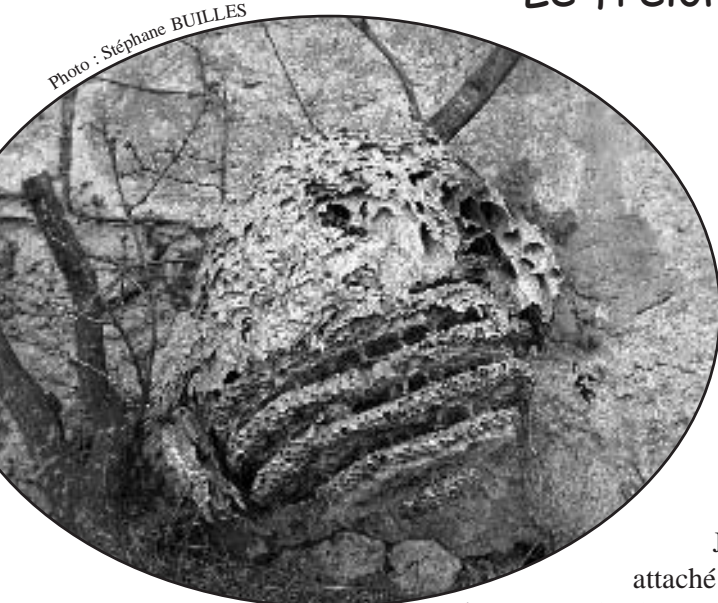


Photo : Stéphane BUILLES

Nid de *Vespa velutina*

Le *Vespa velutina* gagne du terrain

Depuis quelques mois, dans la région, les apiculteurs ont remarqué la présence constante d'une nouvelle variété de frelon : le *Vespa velutina*.

Les abeilles n'ont vraiment pas de chance. Et pourtant nul n'ignore le rôle essentiel de l'abeille dans la pollinisation des productions agricoles des fruits et légumes. Après le varroa (parasite de l'abeille), les insecticides (Gaucho et Régent), voici venue une nouvelle variété de frelon "importé" d'Asie, *Vespa velutina nigrithorax*.

Cette variété exotique qui vit au nord de l'Inde, en Chine et dans les montagnes d'Indonésie est impossible à confondre avec la seule espèce de frelon vivant en France, le frelon d'Europe, "Vespa crabo".

Le *Vespa velutina* se reconnaît à son thorax entièrement brun noir et à ses segments abdominaux bruns, bordés d'une fine bande jaune orangé. Seul le quatrième segment de l'abdomen est presque entièrement jaune

orangé. Les pattes brunes sont jaunes à l'extrémité, la tête est noire et la face jaune orange. Son vol est moins bruyant que son cousin d'Europe qui, lui, a le corps taché de roux, de noir et de jaune et l'abdomen rayé de noir.

Jean Haxaire, professeur attaché au Muséum National d'Histoire Naturelle de Paris, qui regroupe les observations dans le département du Lot-et-Garonne où ce frelon a été signalé pour la première fois, nous dit que "tous les spécialistes des Hyménoptères sont étonnés par la vitesse à laquelle se propage *Vespa velutina*. Sa présence a été observée dans au moins six départements du Sud-Ouest, de la Charente-Maritime jusqu'en Haute-Garonne en passant par Bayonne. Même en ville, sa présence a été signalée, à Agen notamment et dans les jardins publics de Bordeaux. Nos voisins anglais commencent à s'en préoccuper."

Certains apiculteurs ont constaté une quantité impressionnante de butineuses capturées par ce frelon asiatique. Une apicultrice du Marmandais a comptabilisé une centaine d'abeilles emportées dans une seule journée.

Vespa velutina, grâce à son vol stationnaire, se positionne devant l'entrée de la ruche, quelquefois très près (moins de 10 cm) et guette les butineuses qui rentrent ou sortent de la ruche. Dès qu'il a réussi à s'emparer de sa proie, il s'envole le plus souvent avec elle et presque aussitôt un autre frelon asiatique se positionne

devant la ruche. Ce manège dure toute la journée et souvent tard le soir.

L'autre préoccupation des apiculteurs, c'est qu'il est capable de s'introduire dans la ruche et de s'attaquer au couvain (larves et œufs des abeilles). En Inde en effet, *Vespa velutina*, qui est un important ennemi des autres Hyménoptères sociaux, attaque les nids d'abeilles pour se nourrir du couvain. Les abeilles ont-elles les capacités de se défendre contre un nouvel ennemi ?

Jean Haxaire signale que, dans une revue scientifique, des spécialistes japonais ont remarqué un comportement incroyable des abeilles. Dès qu'elles ont détecté la présence de *Vespa velutina* dans la ruche, les abeilles s'agglutinent autour du frelon et font vibrer leurs ailes à la manière d'un bioréacteur, ce qui entraîne une augmentation de la température (plus de 50 °C) et le frelon, qui ne supporte pas cette température, meurt étouffé de chaleur.

Un apiculteur, après observation, a remarqué que les abeilles sont plus nombreuses que d'habitude devant la planche d'envol, peut-être pour empêcher l'intrusion du frelon. Lorsque le frelon s'approche de trop près de l'entrée de la ruche, elles se dirigent en masse comme une vague face à lui.

En conclusion, d'après Claire Villemant, chercheur responsable des collections d'Hyménoptères au Muséum National d'Histoire Naturelle, il faut éviter à tout prix que le frelon asiatique se répande en France et pour cela signaler au plus vite la présence de nid au Service de la protection des végétaux.

Aucune menace pour l'homme

Cette espèce asiatique n'est pas plus agressive pour l'homme que le frelon d'Europe que nous avons l'habitude de côtoyer et qui, rappelons-le, en Allemagne est une variété protégée, car c'est un insecte utile et non agressif qui capture beaucoup d'in-

sectes. 90 % de son alimentation est composée d'espèces de mouches ainsi que des insectes nocturnes puisqu'il est actif la nuit.

Le *Vespa velutina* et le *Vespa crabro* ont d'ailleurs tendance à fuir l'homme et n'attaquent que si on approche de leur nid. ■

SIGNALEZ SA PRESENCE

Service Régional de la Protection des Végétaux

DRAF - 51 rue Kieser
33077 Bordeaux Cedex
Tél : 05.56.00.42.03
Fax : 05.56.00.42.31

Espèces invasives

La Réserve Naturelle des marais de Bruges, qui compte déjà de nombreuses espèces invasives sur son territoire, a récemment pu observer deux nouveaux venus...



Frelon asiatique *Vespa velutina*

Cet hyménoptère a pour proie favorite l'Abeille domestique *Apis mellifera* qu'il capture en effectuant un vol stationnaire à l'entrée des colonies ou en les saisissant par surprise lorsqu'elles butinent. Nous avons observé durant plusieurs semaines (d'août à octobre) le manège incessant de ces frelons qui se relayaient pour prélever des abeilles installées dans un poteau en ciment. Des amas d'abeilles, parfois de plusieurs centaines d'individus, s'agglutinaient autour de l'unique accès à la colonie (un minuscule trou dans le poteau) pour empêcher les frelons de se poser (nous fûmes témoins de l'attaque de trois abeilles qui périrent pour venir à bout d'un frelon).

Pseudorasbora *Pseudorasbora parva*

Ce petit poisson originaire d'Asie (introduit parfois volontairement en Europe pour servir de "poisson fourrage") a été signalé sur la jalle de Blanquefort pour la première fois en 2004 (capture à la ligne par un pêcheur). A l'automne, l'utilisation de verveux dans le cadre de l'étude sur la Cistude d'Europe a permis la capture fortuite de plus de 1200 individus dans le secteur des "vases" pourtant en communication avec aucun fossé ou jalle.



L'impact de ce poisson est encore peu connu mais quelques études tendent à montrer l'extrême agressivité de ce poisson à l'égard d'autres espèces. L'acquisition d'une senne devait permettre à l'automne 2007 (cette période est la plus favorable car les niveaux d'eau sont très bas et le dérangement est moindre) de limiter la densité de ce poisson, dans un des derniers secteurs qui abrite une population conséquente d'odonates.

Stéphane BUILLES



Sud-Ouest Nature a consacré un numéro spécial à ce sujet. N'hésitez pas à le demander.

Christophe LE NOC,
Conservateur de la Réserve
Naturelle du Banc d'Arguin

Banc d'Arguin

L'Huîtrier pie



Photos : RN Arguin

L'Huîtrier pie est une des espèces les plus caractéristiques du Banc d'Arguin. Il est à la fois nicheur, migrateur et hivernant. L'étude de l'évolution de sa population peut fournir des renseignements sur l'état écologique du milieu ou tout du moins soulever un certain nombre d'interrogations.

L'Huîtrier pie fait partie de la famille des limicoles du latin *limus* (boue, limon) et *cola* (qui habite ou exploite). Impossible de le confondre avec une autre espèce. Relativement grand, il est blanc et noir avec un bec orange vif. Il se rencontre en bord de mer, surtout dans les baies et les estuaires. Il se nourrit d'invertébrés marins, essentiellement des coques, des moules, des crabes et des vers, qu'il trouve sur les grandes étendues plates de sable ou de vase découvertes à marée basse. A marée haute, les Huîtriers se rassemblent en groupes et se réfugient dans des endroits calmes : îlots, digues, polders, en général peu éloignés des zones d'alimentation.

Pour trouver ses proies, l'Huîtrier pie possède un arsenal de techniques ingénieuses. Souvent il se déplace avec calme scrutant le sol à la recherche du moindre détail qui trahira la présence d'un coquillage ou d'un ver enfouis dans le sédiment. Le moindre siphon d'une coque qui affleure ou le moindre mouvement de sable perceptible en surface, provoqué par exemple par l'activité d'une arénicole tapie dans sa galerie, ne peuvent échapper à sa grande acuité visuelle.

D'autres méthodes plus radicales lui permettent de trouver sa nourriture, no-

tamment la nuit. Bec entrouvert enfoncé dans le sol, l'Huîtrier avance, labourant tout sur son passage. Ou alors il enfonce son bec jusqu'à la "garde", pour effectuer des sondages verticaux réguliers. A l'instar de la canne blanche pour un aveugle, son bec lui permet véritablement de voir dans le sol. Son extrémité souple et ultra sensible est capable d'identifier au moindre contact la nature de la proie, de faire la distinction entre un coquillage vivant et une coquille vide. La proie repérée, encore faut-il l'ouvrir s'il s'agit de bivalves. Dans le cas des coques, l'Huîtrier insère en général son bec entre les deux coquilles, puis il cisaille le muscle qui les maintient fermées. Dans le cas des moules, il pilonne avec son bec une des coquilles jusqu'à ce que, sous les coups répétés, il ouvre une brèche en forme de rectangle caractéristique.

L'Huîtrier pie est présent toute l'année sur la Réserve Naturelle. Au printemps, une trentaine de couples font retentir des sifflements stridents caractéristiques qui trahissent une nervosité très importante en cette saison. Les couples sont territoriaux et affichent une certaine agressivité envers leurs congénères. Ils "cohabitent" avec un groupe d'Huîtriers immatures qui fait "bande à part". La reproduction terminée, les individus nicheurs s'intègrent sans difficulté au groupe qui, à l'automne et en hiver, voit son effectif enrichi par des individus venus du nord de l'Europe.

La population européenne d'Huîtrier pie semble en augmentation. Pourtant, sur le Banc d'Arguin, elle est en dimi-

nution. Si la diminution importante de la superficie de la Réserve depuis le milieu des années 80 pouvait expliquer la baisse du nombre de couples, l'augmentation de cette superficie ces quatre dernières années n'a pas profité à l'espèce. De la même façon, la population hivernante a également diminué de façon significative. Mis à part le dérangement humain qui est néfaste à la bonne conservation de l'espèce, la baisse de la qualité trophique du milieu semble jouer un rôle important. Le développement de l'ostréiculture a provoqué des modifications sédimentaires qui ont entraîné l'envasement de certains secteurs. Les moules, qui rentrent pour une part importante dans le régime alimentaire des Huîtriers pies, sont éradiquées par les ostréiculteurs car considérées comme compétiteurs de l'huître. Quand par hasard un gisement de moules arrive à se développer, celui-ci est inévitablement dragué par les pêcheurs professionnels. Enfin, la surpêche des coques pratiquée par les estivants ne permet pas de maintenir des stocks suffisants qui n'importe comment seraient automatiquement pêchés par les pêcheurs professionnels.

En prenant en compte tous ces aspects, il s'avère que la conservation de l'espèce est problématique et risque d'avoir du mal à évoluer dans le bon sens à court terme. En collaboration avec le Muséum d'Histoire Naturelle de Paris et la Réserve Naturelle Nationale de Moëze-Oléron, une étude sur l'Huîtrier pie devrait débiter au printemps. Elle devrait permettre d'en savoir plus sur la biologie de cet oiseau sur la Réserve Naturelle. ■

Marais de Bruges

Sébastien LABATUT
et Denis CHEYROU,
Réserve Naturelle des
marais de Bruges

Une restauration de prairies en bonne voie

La Réserve Naturelle est constituée sur les trois quarts de sa surface de prairies, exploitées par différents agriculteurs. Ces prairies étaient pour la plupart surpâturées, la flore et l'entomofaune y étaient de par ce fait banalisées et appauvries. Le 25 décembre 2003, la Cour d'Appel de Bordeaux validait le congé donné par la commune de Bruges (propriétaire) à un locataire éleveur dans la Réserve (non renouvellement d'un bail à ferme de 51 hectares dans la partie centrale de la Réserve). Le Maire en confiait la gestion à la SEPANSO.

Compte tenu du très fort pâturage exercé sur ces parcelles, aucune intervention n'a été effectuée sur ce secteur au cours de l'année 2004. En 2005, 15 hectares sur deux zones différentes ont été convertis en prairie de fauche, un pâturage extensif mixte (bovins et équins) a été mis en place sur 30 autres hectares. Sur une parcelle de 6 hectares, des modalités de gestion ont été mises en œuvre dans le cadre de la restauration d'une roselière.

L'emplacement des prairies de fauche a été choisi en fonction de la présence de la Sanguisorbe officinale et de la Succise des prés, plantes supportant très difficilement le pâturage. Les modalités de gestion pour ces prairies sont dans un premier temps : des fauches précoces (mai-juin) et, en fonction des moyens, des fauches de re-

gain (septembre-octobre), avec exportation de la matière afin d'appauvrir ces prairies eutrophes et inondations de leurs parties basses afin d'augmenter l'hydromorphie des sols.

La **Sanguisorbe officinale** (photo), plante rare en Gironde, était peu abondante et très localisée (2 stations) sur la Réserve où elle se maintenait difficilement grâce à la présence de nombreux ronciers qui la protégeaient du bétail. Cette plante très appétante ne peut se développer durablement que dans les prairies de fauche. En outre, la formation végétale dans laquelle elle se développe est inscrite à la Directive Habitats - prairie de fauche à Sanguisorbe officinale (n° 6510) - et constitue le milieu de prédilection d'un papillon protégé en France et très rare en Gironde : l'Azuré de la sanguisorbe.



Récapitulatif des effectifs de Sanguisorbe officinale sur la Réserve : 40 pieds en fleur en septembre 2004, 123 pieds en 2005 et 428 pieds en 2006.

La **Succise des prés** est une plante commune en Gironde mais elle est très localisée et peu abondante sur la Réserve. Cette dernière est la plante hôte principale d'un papillon protégé en France, le Damier de la succise. Ce papillon est présent dans deux communes limitrophes à la Réserve : Blanquefort et Le Taillan. La très grande majorité des pieds de Succise se développe dans les deux secteurs reconvertis en prairies de fauche. Le développement actuel des stations de Succise des prés pourrait permettre d'accueillir dans le futur ce papillon sur la Réserve.

Récapitulatif des effectifs de la Succise des prés sur la Réserve : 19 pieds en fleur en septembre 2004, 16 pieds en 2005 et 45 pieds en 2006.

La **Pulicaire vulgaire**, plante également présente dans ces parcelles fait l'objet de mesures de gestion spécifiques. Cette plante annuelle, protégée en France, nécessite pour se développer un sol nu et très humide. Les modalités de gestion consistent dans ces prairies pâturées à concentrer le bétail au printemps en vue de mettre le sol à nu (piétinement et surpâturage) et à inonder cette parcelle afin de favoriser le développement de cette plante.

Récapitulatif des effectifs de la Pulicaire vulgaire sur la Réserve : 141 pieds en fleur en septembre 2004, 779 pieds en 2005 et 1733 pieds en 2006. ■

Texte et schémas :
Laurène CLAUDEL,
Stagiaire Fédération SEPANSO
Photo : François SARGOS

Etang de Cousseau

Nouvel historique de la formation des dunes

Contrairement à ce que l'on pensait jusqu'à présent, les dunes côtières de l'Aquitaine se sont formées pendant la période historique.

L'Aquitaine possède un système de dunes côtières unique en Europe. Il s'étend, en arrière de la dune littorale, depuis la pointe du Médoc jusqu'au Sud des Landes, sur environ 240 km.

Ces dunes, qui séparent un chapelet de lacs de l'Océan Atlantique, se sont édifiées, naturellement sous l'effet de l'action associée de la mer et du vent, et plus récemment par les interventions anthropiques.

De nos jours, mis à part quelques exceptions (dune du Pilat...), elles sont fixées par la végétation qui les recouvre. La dune littorale, qui domine la plage, est entretenue par l'ONF et plantée d'oyats (*Amophila arenaria*), les dunes côtières sont couvertes d'une forêt de pins maritimes (*Pinus maritimus*).

Ces dernières sont généralement en forme de croissants. On en distingue deux types : les "barkhanes" qui ont leur concavité dirigée vers la terre et les "paraboliques" dont la concavité est dirigée vers la mer. Ces dunes

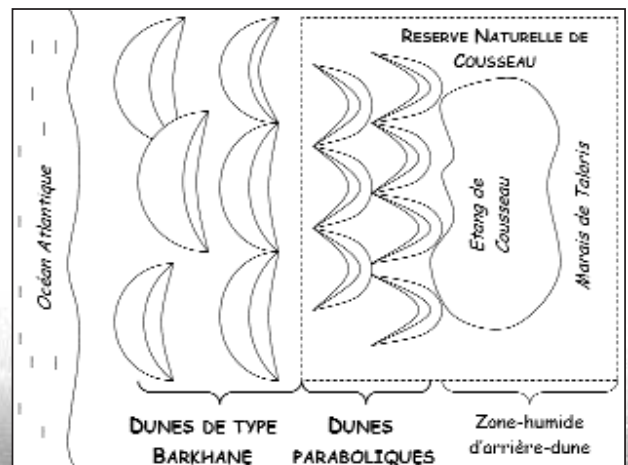
peuvent être soit isolées, soit groupées en chaînes ou massifs. Selon la quantité de sable disponible et la force du vent, il se formera l'un ou l'autre des types de dunes.

Des études récentes, dirigées par le professeur Jean-Pierre Tastet (Université Bordeaux I) en collaboration avec l'Université de Nottingham (Pr Michèle Clarke), ont permis d'établir une nouvelle chronologie de la formation des dunes (Clarke et al, 2002, <http://littoral.aquitaine.fr/>). Les périodes de déplacement des dunes ont été datées en plusieurs points de la côte, dont le Médoc, par les méthodes du Carbone 14 et de la luminescence infrarouge. Par recoupement avec des données historiques, les géologues ont pu déterminer les périodes de grande mobilité des sables et donc de développement et de déplacement des dunes. Ces périodes correspondent aux changements climatiques des derniers millénaires.

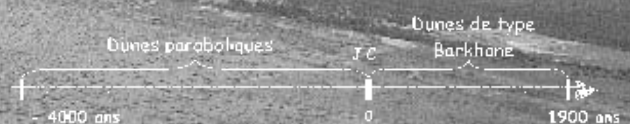
Ces résultats montrent que l'intervalle de temps séparant la mise en place

des deux types de dunes est beaucoup plus court que ce que l'on pensait jusqu'à présent : les dunes paraboliques, également appelées "dunes primaires", se sont tout d'abord établies entre l'an 500 et l'an 1000 de notre ère, période froide médiévale propice aux vents de tempête, puis se sont couvertes naturellement de forêt pendant la période chaude médiévale qui a suivi. Les dunes de type barkhane, dites aussi "dunes modernes", ont envahi les dunes primaires à partir de l'an 1500, au cours du Petit Age Glaciaire. Menaçant l'arrière-pays d'ensablement, elles ont été fixées artificiellement par la plantation de pins, qui s'est généralisée au cours du XIX^{ème} siècle. ■

SYSTÈME DE DUNES SABLEUSES DE LA RÉSERVE



ANCIENNE CHRONOLOGIE



NOUVELLE CHRONOLOGIE



Etang de la Mazière

La balade d'Anna Gaginskaya

Renseignements :
Alain DAL MOLIN
rnmaziere.adm@cegetel.net

Les Réserves Naturelles d'Aquitaine susciteraient-elles quelque intérêt dans la communauté scientifique internationale ? Certaines en tout cas comme le laisse supposer le récent séjour d'une ornithologue de la station de *Goumbaritsy*, professeur à l'Université de Saint-Petersbourg et chercheur au Laboratoire d'écologie et de protection des oiseaux de cette même université.

Observer et adapter

Au départ, une banale mission de découverte de sites où le baguage des oiseaux se pratique à grande échelle. Banale, pas tout à fait car conduite par le Professeur Noskov, le fondateur du réseau de bagueurs de toute la région de Léninegrad, fondateur de la station de *Goumbaritsy* (Réserve Naturelle du lac Ladoga - 40.000 hectares !) voici près de 40 ans.

Banale, peut-être mais pas sans conséquence dès lors qu'Anna Gaginskaya a décidé de donner une suite logique à cette mission en venant passer trois semaines au sein de la Réserve Naturelle de la Mazière, histoire de se familiariser avec les techniques de captures mises en œuvre comme les critères d'identification de l'âge et du sexe utilisés.

Il faut dire que la station de *Goumbaritsy*, si elle s'insère dans un merveilleux écosystème, se trouve à des années lumière (mauvais jeu de mot) du contexte matériel dans lequel baigne sa petite sœur française : pas d'électricité, pas d'eau courante, pas de route et une impossibilité chronique à recourir aux techniques modernes de production d'énergie en site isolé. D'où l'idée d'Alain Dal Molin de rechercher un "sponsor" capable de financer un

"kit solaire" histoire de... voir. Grâce à la Société ESE, le concessionnaire exclusif pour le Grand Sud des panneaux solaires photovoltaïques Téné-sol, le challenge a pu être relevé et le kit solaire remis à Anna Gaginskaya en présence de Jean Guérard, Vice-Président du Conseil Régional chargé des relations à l'étranger, très intéressé par le projet de jumelage entre la Mazière et *Goumbaritsy*, la Région Aquitaine n'ayant, pour l'instant, aucune relation avec la Russie.

le du Banc d'Arguin ayant été inscrite au programme avec la complicité de Julien, l'un des membres du personnel. Au programme, Bernaches cravants, Courlis cendrés, Huîtriers pies, Bécasseaux variables, Grèbes à cou noir, Mouettes mélanocéphales et pygmées, avec, en prime, le Goéland à bec cerclé !

Il n'en fallait pas plus pour transformer une balade sur le bassin en voyage fantastique où l'inédit arrivait à faire oublier le merveilleux.

Prochain rendez-vous en mai sur les rives du lac Ladoga puis en juillet-août avec des échanges mutuels entre les deux réserves. ■

Le soleil se lèvera toujours à l'Est pour Anna...



Escapade marine

La balade d'Anna aurait pu s'arrêter là ("*J'ai beaucoup appris, capturé et bagué énormément d'oiseaux, observé de manière plus détaillée l'évolution de la mue, assimilé de nouvelles techniques, de nouvelles problématiques comme on dit chez vous. C'est très intéressant.*").

Ca n'a pas été le cas, une petite escapade du côté de la Réserve Naturel-



Photos : RN Mazière

Le samedi 24 mars 2007

Les nouveaux corridors à camions et leur cortège de pollutions... ça suffit ! Dites stop au "bitumage" systématique de notre pays.

Le 24 mars prochain, des dizaines d'associations se mobilisent dans toute la France pour dénoncer les projets locaux de constructions de voies rapides ou tronçons d'autoroutes, inutiles et portant des atteintes inacceptables à notre environnement et favorisant tous, de manière irresponsable, le "tout camion". Aquitains, vous pourrez vous joindre à l'une de ces manifestations :



Contournement Autoroutier de Bordeaux Ni ici, ni ailleurs !

Malgré notre récent succès juridique au Tribunal administratif de Bordeaux (lire page 5), ce projet destiné à favoriser le trafic de transit des poids-lourds au prix de dommages environnementaux énormes n'est pas pour autant abandonné. La mobilisation de tous reste plus que jamais nécessaire.

RV à Bordeaux (14 h 30, devant l'entrée du Jardin Public, cours de Verdun)

Renseignements : Alain Blanc (06.32.15.11.68)



Contre la construction de l'autoroute inutile A65 Langon-Pau !

Ce projet d'autoroute en site neuf, désastreux pour l'environnement naturel des zones traversées et dont le prix dépassera le milliard d'euros, n'est justifié ni par le trafic prévisible ni par les caractéristiques de la voirie existante. Comme en aucun cas son exploitation ne saura être rentable, cela promet des réveils douloureux au contribuable qui devra combler de sa poche les inévitables déficits.

RV à Mont-de-Marsan (le matin devant les Arènes)

Renseignements : Association ARLP (www.asso-arlp.org/)



Solidarité avec Lahontan Non aux gravières, non au tout routier !

Deux énormes gravières, d'une superficie totale de 170 ha, sont projetées à Lahontan (64), dans l'unique but de fournir en matériaux les nouvelles voies autoroutières en Aquitaine (A63, A65, Transnavarraise...). Un exemple des "dégâts collatéraux" du tout-routier !

RV à Lahontan (15 h, sur la place de la Mairie)

Renseignements : Association Pays d'Abet (www.pays-d-abet.com/)

La colonne des internautes

Par Françoise COULODOU

On en parle... on en parle... La Fondation Hulot ne pouvait faire moins que de dédier un site au "Pacte écologique" et nous vous engageons à aller voir de quoi il retourne !

www.pacte-ecologique-2007.org/nicolas-hulot/index.php



Une belle page à l'entête bleue vous accueille avec, à gauche, trois pavés colorés attirant l'oeil immédiatement. A droite, un encart sobre en noir et blanc vous informe qu'à J-49 du premier tour, il y avait 657.682 signataires (beaucoup plus, nous l'espérons, à l'heure où vous lisez ces lignes)... Au-dessus, un portrait de Nicolas Hulot annonce Vos rendez-vous avec Nicolas Hulot et le livre "Pour un pacte écologique", ouvrage de 286 pages quand même !

Les pavés rouge, vert et bleu sont très explicites. La Lettre ouverte au futur Président, sobre et synthétique, rappelle que "la France a rendez-vous avec son avenir (...) que nous devons envisager une mutation des structures de la société et des comportements". Si vous y croyez à ce pacte et que ce n'est déjà fait, c'est le moment de mettre votre paraphe à la rubrique Je signe pour le pacte. Les candidats s'engagent offre un trombinoscope déroulant : les candidats défilent par ordre alphabétique (pas de jaloux, il semble que personne n'ait été oublié). Vous pouvez cliquer sur la trombine de votre choix et voir si elle a adhéré ou non au pacte. On apprend ainsi la nuance entre "Ils ont signé le pacte" et "Ils se sont prononcés"... Il y en a qui réfléchissent avant de s'engager !

En bas de la page, Mobilisez vos proches permet aussi d'imprimer des coupons de soutien au Pacte pour ceux qui n'ont pas Internet et on peut découvrir, dans Les paroles d'experts, les déclarations des différents spécialistes et des membres du "Comité de veille de la Fondation Hulot", patronné par Robert Barbault, éminent chercheur.

Nous n'avons rien à perdre mais tout à gagner. Après cette visite, je reprendrai simplement les mots de Nicolas Hulot : "Chaque signature compte, nous avons besoin de vous".

Et vous, vous l'avez signé ?

La **SEPANSO** agit dans toute l'Aquitaine, et éventuellement dans les départements voisins, dans le but de sauvegarder la faune et la flore naturelles, en même temps que le milieu dont elles dépendent et d'oeuvrer en faveur de la protection des sites et du cadre de vie.

SECRÉTARIAT - PERMANENCE

1-3 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX - Tél. 05.56.91.33.65 - Fax. 05.56.91.85.75
 Adresse électronique : sepanso.fed@wanadoo.fr

Visitez notre site Internet : <http://assoc.orange.fr/federation.sepanso/>

Reconnue d'utilité publique, affiliée au niveau national à la Fédération française des sociétés de protection de la nature, France Nature Environnement, la SEPANSO est une fédération régionale regroupant des associations départementales et spécialisées :

SEPANSO PAYS BASQUE BP 21 - 64990 SAINT-PIERRE-D'IRUBE
 Tél. 05.59.56.41.95 ou 05.59.63.45.28
 Adresse électronique : sepanso.pays-basque@wanadoo.fr

SEPANSO BÉARN Maison de la Nature et de l'Environnement
 Domaine de Sers - 64000 PAU
 Tél. 05.59.84.14.70 - Fax. 05.59.32.16.74
 Adresse électronique : contact@sepansobearn.org

SEPANSO DORDOGNE 13 place Barbacane - 24100 BERGERAC
 Tél-Fax. 05.53.73.12.71
 Adresse électronique : sepansodordogne@wanadoo.fr

SEPANSO GIRONDE 1 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX
 Tél. 05.56.91.33.65 - Fax. 05.56.91.85.75

SEPANSO LANDES Chez Monsieur Georges CINGAL
 1581 route de Cazordite - 40300 CAGNOTTE
 Tél. 05.58.73.14.53
 Adresse électronique : georges.cingal@wanadoo.fr

SEPANSO LOT-ET-GARONNE Chez Madame Nicole DUPOUY - Jean Blanc - 47220 FALS
 Tél-Fax. 05.53.67.14.11

AQUITAINE ALTERNATIVES Maison de la nature et de l'environnement
 3 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX
 Tél-Fax. 05.56.91.81.95
 Adresse électronique : dnicolas@galilee.fr

CREAQ Maison de la nature et de l'environnement
 Centre Régional d'Ecoénergétique d'Aquitaine
 3 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX
 Tél-Fax. 05.57.95.97.04
 Adresse électronique : creaq@wanadoo.fr

LPO AQUITAINE 109 quai Wilson - 33130 BÈGLES
 Ligue pour la Protection des Oiseaux Tél. 05.56.91.33.81 - Fax. 05.56.91.33.13
 Adresse électronique : aquitaine@lpo.fr

Tarifs d'abonnement 2007

à Sud-Ouest Nature (4 numéros par an)

- | | |
|---|------|
| <input type="checkbox"/> Adhérents d'une association de la Fédération SEPANSO | 15 € |
| <input type="checkbox"/> Non adhérents | 19 € |

Directeur de la publication Sud-Ouest Nature : P. Davant Rédacteur en chef : P. Delacroix
 Comité de lecture et de rédaction : P. Barbedienne - S. Bardet - F. Couloudou - D. Delestre - C. Gouanelle - E. Stonestreet
 Mise en page : K. Eysner

Des papillons et des plantes

(lire page 21)

1- *L'Azuré de la sanguisorbe*, espèce protégée, très rare et menacée en Gironde.



2- *Prairie de fauche à Sanguisorbe officinale* (plante à longue tige au premier plan), habitat désigné prioritaire par la Directive Habitats et plante hôte exclusive de *L'Azuré de la sanguisorbe*.



3- *La Pulicaire vulgaire*, espèce protégée en France.

4- *Le Damier de la succise*, espèce protégée, se reproduit préférentiellement sur la *Succise des prés* en Gironde.

